



LES VÊTEMENTS DE SPORT GILDAN INC.

NOTICE ANNUELLE

pour l'exercice clos le 28 décembre 2025

Le 26 février 2026

LES VÊTEMENTS DE SPORT GILDAN INC.

NOTICE ANNUELLE 2025

TABLE DES MATIÈRES

	Page
STRUCTURE DE L'ENTREPRISE.....	4
DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ	5
DESCRIPTION DES ACTIVITÉS	11
POLITIQUE DE DIVIDENDES	25
STRUCTURE DU CAPITAL	26
MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES.....	27
ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION	30
INFORMATION SUR LE COMITÉ D'AUDIT ET DES FINANCES.....	35
POURSUITES	36
AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES	36
CONTRATS IMPORTANTS	37
INTÉRÊTS DES EXPERTS	37
MISE EN GARDE À L'ÉGARD DES ÉNONCÉS PROSPECTIFS	37
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	39
ANNEXE A – MANDAT DU COMITÉ D'AUDIT ET DES FINANCES	40

La présente notice annuelle est datée du 26 février 2026 et, à moins d'indication contraire, l'information donnée dans les présentes est en date du 26 février 2026.

À moins d'indication contraire, tous les montants en dollars figurant dans les présentes sont exprimés en dollars américains et tous les renseignements financiers figurant dans les présentes ont été préparés en conformité avec les Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par le Conseil des normes comptables internationales (« CNCI »).

À moins d'indication contraire, toutes les mentions concernant le cours des actions, les volumes de négociation et les données par action sont ajustées rétroactivement afin de tenir compte de tous les fractionnements d'actions.

Dans la présente notice annuelle, les termes « Gildan », « Société » ou « nous », « notre » et « nos » renvoient, selon le contexte, à Les Vêtements de Sport Gildan Inc. ou à Les Vêtements de Sport Gildan Inc. et ses filiales.

L'information donnée dans les extraits des documents indiqués ci-dessous et dont il est fait mention de façon spécifique dans la présente notice annuelle est intégrée dans les présentes par renvoi :

- les états financiers consolidés audités pour l'exercice clos le 28 décembre 2025 (les « **états financiers annuels de 2025** »);*
- le rapport de gestion pour l'exercice clos le 28 décembre 2025 (le « **rapport de gestion annuel de 2025** »).*

Les documents susmentionnés sont disponibles sur le site Web SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca, sur le site Web EDGAR à l'adresse www.sec.gov et sur le site Web de la Société à l'adresse www.gildancorp.com.

Certains énoncés faits dans la présente notice annuelle constituent des énoncés prospectifs fondés sur les attentes, les estimations, les projections et les hypothèses actuelles de Gildan et ont été faits par Gildan en fonction de son expérience et de son interprétation des tendances passées. Les résultats réels peuvent s'écarter considérablement de ceux exprimés ou sous-entendus dans les énoncés prospectifs. Veuillez vous reporter à la mise en garde aux pages 37 à 39 de la présente notice annuelle.

STRUCTURE DE L'ENTREPRISE

Dénomination sociale, adresse et constitution

La Société a été constituée le 8 mai 1984 en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* sous la dénomination sociale de Textiles Gildan Inc. À nos débuts, nous avons concentré nos activités sur la fabrication de textiles. La principale gamme de produits que nous fabriquons et vendions était du tissu fini. En 1992, nous avons redéfini notre stratégie d'exploitation et, dès 1994, nos activités étaient concentrées exclusivement sur la fabrication et la vente de vêtements de sport dans le marché des vêtements imprimés. En mars 1995, nous avons changé notre dénomination sociale pour adopter celle de Les Vêtements de Sports Gildan Inc./Gildan Activewear Inc. En 2005, nous avons remplacé notre dénomination sociale en français par Les Vêtements de Sport Gildan Inc.

En juin 1998, dans le cadre d'un premier appel public à l'épargne planifié, nous avons déposé des statuts de modification pour, entre autres, supprimer les restrictions relatives à une société fermée que contenaient nos documents constitutifs et changer la structure de notre capital-actions autorisé. Le 17 juin 1998, nous avons réalisé notre premier appel public à l'épargne.

Le 2 février 2005, nous avons déposé des statuts de modification afin, entre autres, de (i) créer une nouvelle catégorie d'actions ordinaires (les « **actions ordinaires** »), (ii) changer les actions à droit de vote subalterne de catégorie A émises et en circulation en actions ordinaires nouvellement créées, à raison d'une pour une, et (iii) retirer les actions à droit de vote multiple de catégorie B et les actions à droit de vote subalterne de catégorie A ainsi que les droits, privilèges, restrictions et conditions s'y rattachant. Le 15 février 2011, nous avons déposé des statuts constitutifs modifiés afin de changer le nombre d'administrateurs minimum pour le fixer à cinq, et le nombre maximum à douze, comme le déterminent de temps à autre les administrateurs et afin de nommer un ou plusieurs administrateurs conformément aux lois régissant la Société.

Notre siège social et nos bureaux de direction principaux sont situés au 600, boulevard De Maisonneuve Ouest, 33^e étage, Montréal (Québec) Canada H3A 3J2 et notre principal numéro de téléphone à cette adresse est le 514 735-2023.

Liens intersociétés

Les principales filiales de la Société, leur territoire de constitution et le pourcentage de participation de la Société dans chacune d'elles sont décrits dans le tableau ci-après :

Filiale	Territoire de constitution	Pourcentage de participation
Gildan Activewear SRL	Barbade	100 %
Gildan Yarns, LLC	Delaware	100 %
Gildan USA LLC	Delaware	100 %
Gildan Activewear Dominican Republic Textile Company Inc.	Barbade	100 %
Gildan Honduras Properties, S. de R.L.	Honduras	100 %
G.A.B. Limited	Bangladesh	100 %
SDS International Limited	Bangladesh	100 %
Hanesbrands LLC	États-Unis	100 %
HBI Branded Apparel Enterprises LLC	États-Unis	100 %
HBI Receivables LLC	États-Unis	100 %
Hanesbrands El Salvador, LTDA. DE. CV.	El Salvador	100 %
Hanes Innerwear Australia Pty Ltd	Australie	100 %
Hanes Australia Pty Ltd	Australie	100 %

Les filiales omises ne représentent individuellement pas plus de 10 % de l'actif consolidé et pas plus de 10 % du chiffre d'affaires consolidé de Gildan ou, collectivement, pas plus de 20 % du total de l'actif consolidé et du chiffre d'affaires consolidé au 28 décembre 2025 et pour l'exercice clos à cette date.

DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ

La section suivante décrit l'évolution que notre entreprise a connue au cours des trois derniers exercices complets et présente les événements clés ayant eu une incidence sur la progression générale de notre entreprise.

Faits récents

Nomination d'un nouveau membre du conseil

Le 25 février 2026, Deepak Khandelwal a été nommé administrateur indépendant, ce qui porte le nombre de membres du conseil d'administration de la Société à neuf. M. Khandelwal apporte au conseil une vaste expérience cumulée en matière d'activités mondiales, de transformation numérique et de gouvernance rigoureuse.

Dividende

Le 25 février 2026, le conseil d'administration a approuvé une majoration de 10 % du montant du dividende trimestriel actuel et a déclaré un dividende en trésorerie de 0,249 \$ par action, payable le 13 avril 2026 aux actionnaires inscrits en date du 19 mars 2026. Ce dividende est un « dividende admissible » aux fins de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et de toute autre législation provinciale applicable se rapportant aux dividendes admissibles.

Renouvellement du régime de droits des actionnaires

Le 25 février 2026, le conseil d'administration de Gildan a approuvé le renouvellement et l'adoption du régime de droits de souscription des actionnaires (le « régime de droits »), qui entrera en vigueur au moment de son approbation et de sa confirmation par les actionnaires de la Société à leur assemblée annuelle qui se tiendra le 30 avril 2026. Le régime de droits fera en sorte que la Société et ses actionnaires continuent de bénéficier des avantages que leur confère le régime de droits des actionnaires actuel de la Société, qui devrait expirer à la fermeture des bureaux à la date de l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires de la Société de 2026. Le régime de droits vise à s'assurer que tous les actionnaires de la Société sont traités avec équité en cas d'offre publique d'achat ou d'une autre acquisition du contrôle de la Société. Le régime de droits n'a pas été adopté par suite d'une proposition particulière visant l'acquisition du contrôle de la Société et le conseil d'administration n'a connaissance d'aucune offre publique d'achat visant la Société en cours ou imminente. Le régime de droits est semblable aux régimes adoptés récemment par d'autres sociétés canadiennes et approuvés par leurs actionnaires. Dans la mesure où il est approuvé par les actionnaires, le régime de droits demeurera en vigueur jusqu'à la fermeture des bureaux à la date de l'assemblée annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2029 et comportera une option de renouvellement moyennant l'approbation des actionnaires, à moins qu'il ne soit résilié ou qu'il n'expire conformément à ses modalités. Le texte intégral du régime de droits a été déposé et peut être consulté sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca et sur EDGAR à l'adresse www.sec.gov.

Faits nouveaux au cours de l'exercice 2025

Stratégie de croissance durable de Gildan

Tout au long de 2025, nous avons continué à faire progresser les piliers clés de la stratégie de croissance durable de Gildan (la « croissance durable »). Nous avons réalisé d'autres progrès dans l'expansion et l'optimisation de notre empreinte manufacturière en terminant le démarrage de notre nouvelle installation à la fine pointe de la technologie située au Bangladesh, stimulant l'innovation dans l'ensemble de nos produits et de nos processus et renforçant notre leadership en matière d'ESG. En mai 2025, Gildan a publié son 21^e rapport ESG, mettant en lumière les progrès continus de Gildan par rapport aux objectifs clés. De plus, la Société continue d'être reconnue pour ses solides pratiques en matière de développement durable, notamment son inclusion pour la sixième fois dans la catégorie « leadership » du CDP (ce qui témoigne du rendement de la Société en matière de données environnementales et climatiques pour l'année de déclaration 2024) ainsi que son inclusion dans l'édition 2026 du *Sustainability Yearbook* de S&P Global pour la 14^e année consécutive. Des investissements continus dans les capacités, la technologie, les compétences numériques et les initiatives en matière de développement durable renforcent notre position concurrentielle et soutiennent la création de valeur à long terme pour toutes les parties prenantes. Les renseignements présentés dans notre Rapport ESG 2024 ne font pas partie de la présente notice annuelle et n'y sont pas intégrés par renvoi.

Acquisition de HanesBrands

Le 1^{er} décembre 2025, la Société a acquis 100 % des actions ordinaires de HanesBrands Inc. (« **HanesBrands** » ou « **Hanes** ») en plusieurs étapes, aux termes d'une convention et d'un plan de fusion datés du 13 août 2025. À la clôture, les actionnaires de Hanes ont reçu 0,102 action ordinaire de Gildan et 0,80 \$ en trésorerie pour chaque action ordinaire de Hanes détenue, ce qui représente un prix d'achat total de 2,2 milliards de dollars (composé de la contrepartie en actions autre qu'en trésorerie et de la contrepartie en trésorerie (déduction faite de la trésorerie acquise)). L'entreprise HanesBrands acquise par Gildan est un chef de file mondial dans le marché du vêtement emblématique de tous les jours. HanesBrands est propriétaire d'un portefeuille de marques de vêtements reconnues dans les catégories fondamentales des vêtements de base et des vêtements d'intérieur, notamment Hanes, Bonds, Bali, Maidenform, Playtex, Bras N Things, Berlei, Wonderbra, Zorba, JMS/Just My Size et Comfortwash. Elle exerce ses activités dans les Amériques, en Australie et en Asie et conçoit, fabrique, fournit et vend une vaste gamme de vêtements de base et de vêtements d'intérieur, comme des t-shirts, des soutiens-gorges, des petites culottes, des vêtements aminçissants, des sous-vêtements et des chaussettes, qui sont fabriqués ou achetés. Les produits de HanesBrands sont distribués et offerts aux consommateurs par l'intermédiaire de marchands du marché de masse, de détaillants intermédiaires, de grands magasins, de magasins spécialisés, de magasins de vente au détail appartenant à la Société ainsi que par l'intermédiaire des sites Web de commerce électronique de détaillants et des sites Web de la Société. Le portefeuille de marques de premier plan de HanesBrands est conçu pour répondre aux besoins et aux désirs de divers secteurs de consommation grâce à un large éventail de vêtements de base.

Les états financiers consolidés annuels audités pour l'exercice clos le 28 décembre 2025 comprennent les résultats de Hanes pour la période allant du 1^{er} au 28 décembre 2025.

Le 15 décembre 2025, la Société a déposé une Annexe 51-102A4 – *Déclaration d'acquisition d'entreprise* concernant l'acquisition, qui peut être consultée sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca et sur EDGAR à l'adresse www.sec.gov.

Changements au sein de la haute direction

Plusieurs changements touchant la haute direction, dont une transition pour le rôle de chef de la direction financière, ont été apportés en 2025 dans le cadre du processus pluriannuel de planification de la relève de la Société. Rhodri (Rhod) J. Harries a pris sa retraite le 1^{er} janvier 2026, après avoir été pendant près de dix ans premier vice-président, chef des services financiers et administratifs. Il a agi comme premier vice-président, chef des services administratifs jusqu'au 24 août 2025, puis comme premier vice-président, conseiller du président et chef de la direction pour le reste de l'année 2025. Luca Barile, précédemment chef des services financiers, ventes, marketing et distribution, a succédé à M. Harries à titre de premier vice-président, chef de la direction financière avec prise d'effet le 1^{er} mars 2025. Chuck Ward, précédemment président, ventes, marketing et distribution, a été nommé au poste nouvellement créé de premier vice-président, chef de l'exploitation avec prise d'effet le 1^{er} mars 2025, et a par la suite été nommé à son poste actuel de premier vice-président, chef de la direction commerciale avec prise d'effet le 1^{er} décembre 2025. Rabih (Rob) Assal s'est joint à Gildan le 25 août 2025 à titre de premier vice-président, chef des affaires juridiques et des services administratifs et Brooke Ferguson s'est jointe à Gildan le 20 mai 2025 et occupe actuellement le poste de première vice-présidente, cheffe de la direction des ressources humaines.

Émission d'obligations

Le 13 mars 2025, la Société a émis des billets non garantis de premier rang, série 3, à taux variable (les « billets de série 3 en dollars canadiens ») d'un capital de 150 millions de dollars canadiens (104 millions de dollars américains), qui viendront à échéance le 13 mars 2028. Les billets de série 3 à taux variable ont été émis à leur valeur nominale et portent intérêt à un taux égal au taux CORRA composé quotidiennement, majoré de 1,26 % par année. À la même date, la Société a émis, à la valeur nominale, des billets non garantis de premier rang à 3,630 %, série 4 (les « billets de série 4 en dollars canadiens ») d'un capital de 200 millions de dollars canadiens (139 millions de dollars américains), qui viendront à échéance le 13 mars 2028. Toujours à la même date, la Société a émis des billets non garantis de premier rang à 4,149 %, série 5 (les « billets de série 5 en dollars canadiens ») d'un capital de 350 millions de dollars canadiens (243 millions de dollars américains), qui viendront à échéance le 22 novembre 2030. Les billets ont été offerts au Canada dans le cadre d'un placement privé.

Les billets de série 3 en dollars canadiens sont couverts contre les fluctuations du change au moyen de swaps de devises sur le capital et de swaps de taux d'intérêt, lesquels permettent de fixer le capital à 104 millions de dollars américains et de convertir les paiements d'intérêts au SOFR majoré de 1,405 %.

Les billets de série 4 en dollars canadiens sont couverts contre les fluctuations du change au moyen de swaps de devises sur le capital et de swaps de taux d'intérêt, lesquels permettent de fixer le capital à 139 millions de dollars américains. Les billets de série 4 font également l'objet d'un swap de taux d'intérêt fixe-variable qui permet de convertir les paiements d'intérêts au taux SOFR majoré de 1,425 %.

Les billets de série 5 en dollars canadiens sont couverts contre les fluctuations du change au moyen de swaps de devises sur le capital et de swaps de taux d'intérêt, lesquels permettent de fixer le capital à 243 millions de dollars américains et l'intérêt, à 5,635 %.

Le 7 octobre 2025, la Société a émis des billets non garantis de premier rang en dollars américains à 4,700 %, série 1 (les « billets de série 1 en dollars américains ») d'un capital de 600 millions de dollars, qui viendront à échéance le 7 octobre 2030. De plus, à la même date, la Société a émis des billets non garantis de premier rang en dollars américains à 5,400 %, série 2 (les « billets de série 2 en dollars américains ») d'un capital de 600 millions de dollars, qui viendront à échéance le 7 octobre 2035. Les billets ont été offerts aux États-Unis dans le cadre d'un placement privé.

Se reporter à la note 12 des états financiers consolidés annuels pour l'exercice clos le 28 décembre 2025 pour en savoir plus.

Dividendes

Le 18 février 2025, le conseil d'administration a approuvé une majoration de 10 % du montant du dividende trimestriel actuel et a déclaré un dividende en trésorerie de 0,226 \$ par action, payable le 7 avril 2025 aux actionnaires inscrits en date du 12 mars 2025.

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

Le 31 juillet 2024, la Société a reçu l'autorisation de la Bourse de Toronto (la « **TSX** ») de renouveler son programme d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités (l'« **OPRCN** ») en vue de racheter, aux fins d'annulation, du 9 août 2024 au 8 août 2025, un maximum de 16 106 155 actions ordinaires, soit environ 10 % du flottant de la Société au 26 juillet 2024 (date de référence pour l'OPRCN). Aux termes de l'OPRCN, la Société est autorisée à faire des rachats au moyen de transactions sur le marché libre sur la TSX et la Bourse de New York (la « **NYSE** »), ou des systèmes de négociation américains ou canadiens parallèles, si admissibles, ou encore par d'autres moyens autorisés par les autorités de réglementation en valeurs mobilières. En lien avec l'acquisition de HanesBrands, Gildan a annoncé la suspension des rachats d'actions jusqu'à ce que son ratio de levier financier de la dette nette se rapproche du point médian de la fourchette cible. Par conséquent, le programme d'OPRCN, qui a expiré le 8 août 2025, n'a pas été reconduit.

Au cours de l'exercice clos le 28 décembre 2025, Gildan a racheté, aux fins d'annulation, un total de 3 749 900 actions ordinaires aux termes de son programme d'OPRCN, pour un coût total de 185,9 millions de dollars.

Faits nouveaux au cours de l'exercice 2024

Stratégie de croissance durable de Gildan

En 2024, la Société a pratiquement terminé la construction de son tout nouveau complexe de fabrication de textile au Bangladesh, et elle a poursuivi l'accélération de la cadence de ses activités entamée en 2023. Gildan a lancé de nouveaux produits dotés d'une technologie de coton doux, élaborée en tirant parti de l'acquisition de Frontier et des investissements en fabrication de filature pour stimuler la modernisation. En juin 2024, Gildan a publié son 20^e rapport ESG, mettant en lumière les progrès continus de Gildan par rapport aux objectifs clés. De plus, la Société a continué de recevoir des distinctions pour ses pratiques solides en matière d'ESG, notamment la nomination parmi les 50 meilleures entreprises citoyennes du Canada par Corporate Knights. Gildan a également

été incluse dans l'édition inaugurale des entreprises les plus durables du monde (*World's Most Sustainable Companies*) du magazine TIME; dans l'indice Dow Jones Best-in-Class North America Index; dans le 2025 Sustainability Yearbook pour la 13^e année consécutive, ses pratiques éprouvées en matière de développement durable ayant été reconnues selon l'évaluation de la durabilité des sociétés (*Corporate Sustainability Assessment*) menée par S&P Global. Les renseignements présentés dans notre Rapport ESG 2023 ne font pas partie de la présente notice annuelle et n'y sont pas intégrés par renvoi.

Changements au sein de la haute direction et renouvellement du conseil

Le 11 décembre 2023, le conseil d'administration de la Société à ce moment-là (le « conseil précédent ») a annoncé le congédiement du président et chef de la direction de la Société, Glenn Chamandy. À cette date, le conseil précédent a nommé Vince Tyra au poste de président et chef de la direction, et M. Tyra est entré en fonction au cours du premier trimestre de l'exercice 2024, à compter du 15 janvier 2024. À la suite du congédiement de M. Chamandy, l'actionnaire Browning West et d'autres ont lancé une campagne et une course aux procurations contre le conseil précédent, proposant une nouvelle liste d'administrateurs et demandant la réintégration de M. Chamandy en tant que président et chef de la direction. Au cours du deuxième trimestre de 2024, le 22 avril 2024, avant la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires du 28 mai 2024 (l'« assemblée annuelle »), le conseil précédent a annoncé un conseil d'administration renouvelé (le « conseil renouvelé »), entraînant le remplacement immédiat de cinq administrateurs, deux autres administrateurs restant temporairement en poste, mais ne se présentant pas à la réélection lors de l'assemblée annuelle. Le 23 mai 2024, cinq jours avant l'assemblée annuelle, le conseil renouvelé et M. Tyra ont démissionné, de même qu'Arun Bajaj, premier vice-président, chef des ressources humaines et affaires juridiques de la Société. Le conseil renouvelé a nommé les candidats de Browning West au conseil d'administration (le « nouveau conseil »), avec prise d'effet à cette date. Le 24 mai 2024, le nouveau conseil a réintégré M. Chamandy dans ses fonctions de président et chef de la direction. Le 28 mai 2024, le nouveau conseil a été élu par les actionnaires lors de l'assemblée annuelle. Au cours de l'exercice 2024, la Société a engagé des dépenses importantes liées à la course aux procurations, aux changements au sein de la direction et à des questions connexes, particulièrement au cours de la première moitié de l'exercice, principalement à la demande du conseil précédent et du conseil renouvelé, décrites dans la section 5 intitulée « Résultats opérationnels » du rapport de gestion de la Société pour l'exercice clos le 29 décembre 2024 (le « rapport de gestion annuel de 2024 ») et expliquées plus en détail dans la section 15.0 intitulée « Définition et rapprochement des mesures financières non conformes aux PCGR » du rapport de gestion annuel de 2024.

Contexte de l'industrie

Le 1^{er} octobre 2024, les deux plus importants distributeurs de vente en gros clients de la Société, dont Gildan est un fournisseur important, ont conclu le regroupement de leurs entreprises. Le regroupement de ces deux distributeurs a augmenté la concentration de nos ventes aux clients, l'entité combinée représentant, pour l'exercice 2024, environ 39 % de nos ventes nettes. Il y a lieu de se reporter à la note 6 et à la note 27 des états financiers consolidés audités au 29 décembre 2024 et pour l'exercice clos à cette date pour en savoir plus sur la concentration accrue des ventes et des soldes de créances clients résultant de ce regroupement d'entreprises.

Impôt minimum mondial et autres mesures fiscales

Le 20 juin 2024, le gouvernement du Canada a adopté la *Loi de l'impôt minimum mondial* (« LIMM »), mettant en œuvre les principales mesures du régime de l'impôt minimum mondial du Pilier Deux de l'Organisation de coopération et de développement économiques (« OCDE ») au Canada, notamment la règle d'inclusion du revenu et un impôt complémentaire minimum national. L'adoption de ces règles au Canada garantit que les entreprises multinationales établies au Canada dont le revenu annuel est égal ou supérieur à 750 millions d'euros sont assujetties à un taux d'impôt effectif minimum de 15 % sur leurs profits dans tous les territoires où elles exercent leurs activités. Cet objectif est atteint grâce à un système d'impôts complémentaires permettant de porter le taux d'impôt effectif de l'entreprise dans chaque territoire à un minimum de 15 %. La LIMM a commencé à s'appliquer à la Société le 1^{er} janvier 2024. En vertu de la LIMM, la Société est tenue de payer un impôt complémentaire au Canada si le taux d'impôt effectif dans un territoire, calculé selon les règles du Pilier Deux pour le territoire en question, est inférieur au taux minimum de 15 %.

Émission d'obligations

Le 22 novembre 2024, la Société a émis des billets non garantis de premier rang à 4,362 %, série 1 (les « **billets de série 1** »), d'un capital de 500 millions de dollars canadiens (357,1 millions de dollars américains) qui viennent à échéance le 22 novembre 2029. De plus, à la même date, la Société a émis des billets non garantis de premier rang à 4,711 %, série 2 (les « **billets de série 2** »), d'un capital de 200 millions de dollars canadiens (142,9 millions de dollars américains) qui viennent à échéance le 22 novembre 2031. Les billets ont été offerts au Canada dans le cadre d'un placement privé.

Les billets de série 1 et de série 2 sont couverts contre les fluctuations du change au moyen de swaps de devises sur le capital et de swaps de taux d'intérêt.

Se reporter à la note 14 des états financiers consolidés annuels au 29 décembre 2024 et pour l'exercice clos à cette date pour en savoir plus.

Dividendes

Le 20 février 2024, le conseil d'administration de la Société a approuvé une hausse de 10 % du dividende trimestriel actuel et a déclaré un dividende en trésorerie de 0,205 \$ par action payable le 8 avril 2024 aux actionnaires inscrits le 13 mars 2024.

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

Gildan a obtenu l'approbation de la TSX relativement au renouvellement de son OPRCN à compter du 9 août 2024 en vue de racheter, aux fins d'annulation, un maximum de 16 106 155 actions ordinaires, soit environ 10 % du flottant de Gildan (au sens du Guide à l'intention des sociétés de la TSX) au 26 juillet 2024. En date du 26 juillet 2024, 162 610 386 actions ordinaires de Gildan étaient émises et en circulation, et son flottant était de 161 061 552 actions ordinaires. Au cours de l'exercice clos le 29 décembre 2024, la Société a racheté, aux fins d'annulation, un total de 17 735 095 actions ordinaires aux termes de ses programmes d'OPRCN pour un coût total de 761,5 millions de dollars.

Faits nouveaux au cours de l'exercice 2023

Stratégie de croissance durable de Gildan

En 2023, la Société a fait progresser considérablement sa stratégie de croissance durable en optimisant sa capacité de fabrication, en favorisant l'innovation et en renforçant davantage les pratiques ESG.

Au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2023, l'initiative Science Based Targets (SBTi) a confirmé que les cibles de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) à court terme de la Société pour 2030 étaient conformes aux critères et recommandations de la SBTi (version 4.2), ce qui constitue une étape importante dans l'avancement de la stratégie ESG de la Société.

Fermetures d'installations

Au troisième trimestre de l'exercice 2023, Gildan a fermé son installation de couture de San Miguel située à Choloma, au Honduras. Les conditions du marché, la concurrence mondiale et la nécessité d'optimiser et de diversifier nos activités ont motivé cette décision. Au quatrième trimestre, nous avons fermé l'une des deux usines de filature située à Salisbury, en Caroline du Nord, et regroupé cette capacité dans l'installation de Mocksville, également située en Caroline du Nord, dans le cadre de nos efforts continus d'optimisation de la production de fil en fibres et de soutien d'une plateforme de fabrication concurrentielle et efficace.

Changements au sein de la haute direction

Le 11 décembre 2023, la Société a annoncé le départ de Glenn J. Chamandy à titre de président et chef de la direction et d'administrateur de la Société et la nomination de son remplaçant, Vincent Tyra, au poste de président et chef de la direction à compter du début de 2024. Craig A. Leavitt, administrateur de la Société depuis 2018, a été nommé président et chef de la direction par intérim jusqu'à l'entrée en fonction de M. Tyra le 15 janvier 2024.

Candidats au conseil; convention de soutien

Le 17 décembre 2023, la Société a annoncé avoir conclu avec Coliseum Capital Management, LLC (« Coliseum ») une convention de soutien (la « **convention de soutien** ») aux termes de laquelle, entre autres, Coliseum s'est engagée à appuyer l'élection de tous les candidats de Gildan aux postes d'administrateur lors des assemblées annuelles des actionnaires de 2024 et de 2025. De plus, Christopher Shackelton, cofondateur et associé directeur de Coliseum, a été nommé au conseil d'administration à cette date. Le 30 octobre 2023, M^{me} Sharon Driscoll a été nommée au conseil d'administration. M. Shackelton et M^{me} Driscoll se sont retirés du conseil d'administration le 23 mai 2024.

Dividendes

Le 21 février 2023, le conseil d'administration de Gildan a approuvé une hausse de 10 % du dividende trimestriel actuel à ce moment-là et a déclaré un dividende en trésorerie de 0,186 \$ par action ordinaire payable le 10 avril 2023 aux actionnaires inscrits le 14 mars 2023.

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

Le 2 août 2023, la Société a reçu l'autorisation de la TSX de renouveler son OPRCN à compter du 9 août 2023 en vue de racheter aux fins d'annulation au plus 8 778 638 actions ordinaires, soit environ 5 % des actions ordinaires émises et en circulation de Gildan au 31 juillet 2023 (la date de référence pour l'OPRCN). La Société était autorisée à procéder à des rachats dans le cadre de l'OPRCN jusqu'au 8 août 2024, conformément aux exigences de la TSX.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, la Société a racheté, aux fins d'annulation, un total de 11 830 618 actions ordinaires aux termes de ses programmes d'OPRCN pour un coût total de 370 millions de dollars.

Renouvellement du régime de droits des actionnaires

Le 21 février 2023, le conseil d'administration de Gildan a approuvé le renouvellement et l'adoption du régime de droits de souscription des actionnaires (le « **régime de droits de 2023** »), qui est entré en vigueur au moment de son approbation et de sa confirmation par les actionnaires de la Société à leur assemblée annuelle tenue le 4 mai 2023 et a remplacé l'ancien régime de droits des actionnaires de la Société, lequel a expiré à la fermeture des bureaux à la date de l'assemblée annuelle des actionnaires de la Société de 2023. Le texte intégral du régime de droits de 2023 a été déposé et peut être consulté sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca et sur EDGAR à l'adresse www.sec.gov.

DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

Aperçu des activités

Gildan est l'un des principaux fabricants verticalement intégrés de vêtements de base de tous les jours, y compris des vêtements de sport et des vêtements d'intérieur (cette dernière catégorie comprenant désormais les articles chaussants, les sous-vêtements, la lingerie et d'autres produits périphériques). Nos produits sont vendus à des grossistes, à des sérigraphes, à des décorateurs et directement aux consommateurs en Amérique du Nord, en Europe, en Asie-Pacifique et en Amérique latine, ainsi qu'aux détaillants en Amérique du Nord, notamment les marchands du marché de masse, les grands magasins, les chaînes nationales, les détaillants spécialisés, les magasins d'artisanat et les détaillants en ligne. Nous confectionnons aussi des produits pour les entreprises de marques mondiales axées sur le style de vie, qui les commercialisent sous leurs propres marques dans des établissements de vente au détail et sur des plateformes de commerce électronique qui leur appartiennent ou par l'entremise de détaillants indépendants.

L'exercice de nos activités de fabrication et d'exploitation en tant que fabricant socialement responsable est au cœur de ce que nous faisons. La vaste majorité de nos ventes proviennent de produits que nous fabriquons nous-mêmes. Depuis la création de la Société, nous avons réalisé d'importantes dépenses d'investissement pour développer et exploiter nos propres installations de production à grand volume et verticalement intégrées, y compris la production de fil, la fabrication de textiles et de chaussettes et les activités de couture, ce qui nous permet de contrôler tous les aspects du processus de production, du début à la fin, des vêtements que nous confectionnons.

Nous estimons que l'ensemble de compétences que nous avons acquises en matière de conception, de construction et de gestion des installations de fabrication qui nous appartiennent, le degré d'intégration verticale de notre chaîne d'approvisionnement et les dépenses d'investissement que nous avons réalisées au fil des ans nous distinguent de nos concurrents dont l'intégration verticale n'est pas aussi poussée et qui peuvent dépendre davantage de fournisseurs tiers. Le fait de posséder et d'exploiter la vaste majorité de nos installations de fabrication nous permet de contrôler plus rigoureusement nos processus de production, les niveaux d'efficacité, les coûts et la qualité des produits, ainsi que d'assurer un service fiable dont les délais de production et les cycles de livraison sont de courte durée. De plus, le fait d'exploiter nos propres installations nous permet de nous assurer du respect de normes élevées en matière de protection de l'environnement et de responsabilité sociale dans l'ensemble de notre chaîne d'approvisionnement.

Stratégie

Forte de ses assises solides, la Société a lancé en 2022 sa stratégie de croissance durable de Gildan qui vise à stimuler la croissance interne du chiffre d'affaires et du bénéfice net, en prenant appui sur trois piliers clés : l'expansion de la capacité, l'innovation et les pratiques ESG. Nous croyons qu'en mettant à profit notre avantage concurrentiel en tant que fabricant verticalement intégré à faible coût et en mettant à exécution avec succès des plans bien définis d'expansion de la capacité, en offrant des produits axés sur la valeur et novateurs à nos clients et grâce à nos pratiques de premier plan en matière d'ESG, nous pourrions générer une forte croissance des produits, une grande rentabilité et une utilisation efficace de nos actifs, ce qui devrait nous permettre de créer une grande valeur pour nos actionnaires.

Les trois piliers de notre stratégie de croissance durable sont les suivants :

Croissance fondée sur la capacité : Exploiter notre avantage concurrentiel important en tant que fabricant verticalement intégré à faible coût alors que nous mettons à exécution des plans bien définis pour augmenter et optimiser notre capacité de production mondiale de manière à soutenir nos plans de croissance à long terme.

Mettant à exécution nos plans bien définis, nous avons renforcé notre intégration verticale en augmentant nos capacités de filature grâce à l'acquisition et à la modernisation de Frontier Yarns. De plus, nous avons achevé la première phase du développement d'un important complexe de fabrication de textiles et de couture verticalement

intégré au Bangladesh et nous prévoyons construire et aménager, au cours des 18 prochains mois, une deuxième usine de textile au sein du complexe au Bangladesh (phase 2).

Innovation : Stimuler le leadership dans l'innovation à l'échelle de l'organisation et dans tous les aspects des activités dans le but d'offrir des produits de haute qualité axés sur la valeur, d'accélérer la mise en marché, de générer des gains d'efficacité opérationnelle et de réduire notre empreinte environnementale.

La Société a relevé et défini des initiatives clés spécifiques, ainsi que des investissements visant à stimuler l'innovation dans nos processus de développement et de fabrication de produits, la distribution et les produits finis, notamment en ce qui concerne les caractéristiques du tissu, l'ajustement des produits, la capacité d'adaptation du tissu aux techniques d'impression et de décoration qui évoluent, et les caractéristiques de produits respectueuses des pratiques ESG. Nous avons mis au point une nouvelle technologie exclusive de fabrication du coton en remaniant notre processus de A à Z, du fil jusqu'à la finition, pour rendre le tissu plus doux et mieux adapté à l'impression. En 2025, nous avons annoncé le lancement de nouveaux produits, notamment la nouvelle collection Light Cotton™ et notre collection de molletons semi-épais Softstyle™. Nous avons également présenté récemment notre nouvelle technologie d'impression Plasma Print qui vise à améliorer le processus d'impression directe sur vêtement en réduisant le besoin de prétraitement et qui permet d'offrir des tissus plus doux, des couleurs plus vives, une meilleure couverture de l'encre et une plus grande uniformité d'impression. De plus, nous investissons activement dans les outils numériques, l'analyse prédictive et l'intelligence artificielle afin d'accélérer la prise de décisions à l'échelle de l'organisation, de rationaliser les processus et d'optimiser la planification de la chaîne d'approvisionnement.

ESG : Continuer d'accroître l'importance accordée aux pratiques ESG dans toutes nos activités et mettre à profit notre excellente posture en matière d'ESG et nos progrès afin d'offrir une plus grande valeur à nos parties prenantes.

En 2025, Gildan a entamé la quatrième année de mise en œuvre de sa stratégie ESG de nouvelle génération, qui englobe un large éventail d'initiatives. Celles-ci consistent notamment à réduire l'empreinte carbone et l'intensité d'utilisation de l'eau, à promouvoir une économie circulaire, à contribuer au développement économique régional, à assurer le respect des droits de la personne et à maintenir des normes de sécurité au sein de la chaîne d'approvisionnement. La stratégie englobe aussi un engagement envers notre personnel, met l'accent sur les investissements destinés à notre main-d'œuvre et fait la promotion de la culture et de l'appartenance, en plus d'accroître la transparence en matière d'ESG. Cette stratégie comprend dix objectifs axés sur cinq piliers différents : les changements climatiques, l'énergie et l'eau; la circularité; la gestion du capital humain; la création de valeur à long terme; et la transparence et la divulgation. Pour obtenir des renseignements plus détaillés sur le processus lié à ces initiatives, il y a lieu de se reporter au Rapport ESG 2024 de Gildan. Les renseignements présentés dans notre Rapport ESG 2024 ne font pas partie de la présente notice annuelle et n'y sont pas intégrés par renvoi.

Présentation des secteurs opérationnels

La Société gère ses activités comme un secteur opérationnel à présenter en raison de la réorganisation interne qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018 et qui a consolidé dans les faits la structure organisationnelle des divisions de la Société.

Nos activités

Marques, produits et clientèle

Les produits que fabrique et vend la Société sont commercialisés sous des marques qui lui appartiennent, dont les marques Gildan®, Hanes®, Comfort Colors®, American Apparel®, ALLPRO™, GOLDTOE®, Peds®, Bali®, Playtex®, Maidenform®, Bonds®, Comfort Wash®, ainsi que Champion® et Polo Ralph Lauren®, qui font l'objet de contrats de licence de distribution exclusive. En outre, nous fabriquons des produits pour approvisionner une sélection d'importantes marques mondiales grand public axées sur le sport et le style de vie, ainsi que certains clients de la vente au détail qui commercialisent ces produits sous leurs propres marques exclusives.

Nous vendons principalement nos vêtements de sport sans motif, sans imprimé ni embellissement. La majorité de nos ventes de vêtements de sport proviennent actuellement des vêtements de sport vendus à des distributeurs de vente en gros dans le réseau de vêtements à imprimer en Amérique du Nord et à l'international. Ces distributeurs de vente en gros vendent ensuite les vêtements sans motif à des imprimeurs sérigraphes ou à des entreprises d'embellissement de vêtements qui les décorent de motifs et de logos, et qui, pour leur part, revendent les vêtements de sport imprimés auprès d'un éventail très diversifié de consommateurs. Ceux-ci incluent des établissements d'enseignement, des vendeurs d'articles de sport, des marchandiseurs pour des événements spéciaux, des distributeurs d'articles promotionnels, des organismes de bienfaisance, des promoteurs des secteurs du divertissement, du voyage et du tourisme, de même que des détaillants. Les vêtements de sport peuvent servir à différentes utilisations, que ce soit en tant qu'uniformes professionnels, scolaires ou sportifs, ou simplement pour conférer une identité individuelle ou communiquer l'appartenance à des groupes ou à des équipes. La majorité de nos ventes de vêtements d'intérieur proviennent d'un portefeuille de marques largement reconnues de sous-vêtements et de chaussettes pour hommes, femmes et enfants, ainsi que de soutiens-gorges, de petites culottes et de vêtements aminçissants vendus à de grands détaillants en Amérique du Nord et à l'international, par le biais de comptes nationaux qui traitent avec les détaillants, ou directement aux consommateurs. Parmi ces détaillants figurent les marchands du marché de masse, les grands magasins, les chaînes nationales, les magasins de sport spécialisés, les magasins d'artisanat, les détaillants en alimentation et pharmacies, les magasins à un dollar et les clubs-entrepôts, lesquels vendent tous aux consommateurs dans leurs magasins ayant pignon sur rue ou par l'entremise des plateformes de commerce électronique. De plus, nous vendons nos produits à des détaillants présents uniquement en ligne qui, eux, les vendent aux consommateurs. Nous assurons aussi la fabrication de produits que nous vendons à une sélection d'importantes entreprises de marques mondiales grand public axées sur le sport et le style de vie qui distribuent les produits dans le réseau de la vente au détail dans des établissements de vente au détail et sur des plateformes de commerce électronique qui leur appartiennent ou par l'entremise de détaillants indépendants.

Nos principaux produits comprennent les hauts et bas de sport (vêtements de sport), les hauts et bas de sous-vêtements (sous-vêtements), les chaussettes (articles chaussants) et les produits de lingerie (lingerie). Pour l'exercice 2025, les ventes de vêtements de sport ont représenté 85 % du total des ventes nettes et les ventes de vêtements d'intérieur ont représenté 15 % du total des ventes nettes. Pour l'exercice 2025, nos ventes ont totalisé 3 619 millions de dollars. Au cours de l'exercice 2025, les produits que nous avons vendus aux États-Unis, au Canada et sur d'autres marchés internationaux ont compté pour 89,9 %, 3,5 % et 6,6 % du total des ventes, respectivement. Pour l'exercice 2024, les ventes de vêtements de sport ont représenté 87 % du total des ventes nettes et les ventes de vêtements d'intérieur ont représenté 13 % du total des ventes nettes. Pour l'exercice 2024, nos ventes ont totalisé 3 271 millions de dollars. Au cours de l'exercice 2024, les produits que nous avons vendus aux États-Unis, au Canada et sur d'autres marchés internationaux ont compté pour 89,0 %, 3,3 % et 7,7 % du total des ventes, respectivement. Se reporter à la note 26 des états financiers annuels de 2024, laquelle est intégrée par renvoi dans les présentes, pour connaître la ventilation géographique et par groupe de produits de nos ventes totales pour chacun des deux derniers exercices.

L'ensemble de notre clientèle se compose d'un nombre relativement faible de clients importants. Au cours de l'exercice 2025, notre client le plus important a représenté 33,2 % du total de nos ventes et nos dix plus importants clients ont représenté 72,5 % du total de nos ventes. Bien que nous entretenions des relations de longue date avec bon nombre de nos clients, les contrats que nous avons conclus avec eux ne les obligent pas à acheter une quantité minimale de nos produits. Nous évaluons plutôt leurs besoins prévus et planifions ensuite notre production en conséquence.

Le tableau qui suit résume nos principaux produits offerts actuellement sous la marque Gildan et sous licence :

Principaux produits	Détails de la gamme de produits	Marques ⁽¹⁾
Vêtements de sport	t-shirts, hauts et bas molletonnés, chandails sport, polos et camisoles	Gildan®, Hanes®, Gildan Performance®, Gildan Hammer®, Gildan Softstyle®, Gildan® Heavy Cotton™, Gildan® Ultra Cotton®, Gildan DryBlend®, Gildan® HeavyBlend™, Comfort Colors®, American Apparel®, Champion® ⁽²⁾ , ALLPRO™, ComfortWash®, BEEFY®, Bonds®
Articles chaussants	chaussettes sport, habillées, tout-aller et chaussettes de travail, chaussettes invisibles et chaussettes thérapeutiques ⁽³⁾	Gildan®, Hanes®, Gildan® Ultra Cotton®, GoldToe®, GoldToe® Signature™, GoldToe Edition™, Peds®, MediPeds®, Powersox®
Sous-vêtements	sous-vêtements pour hommes et pour garçons (hauts et bas) et petites culottes pour femmes	Gildan®, Hanes®, Gildan Platinum®, Gildan Softstyle®, Gildan Performance® BareSoft™, Gildan Performance® EZBreeze™, Bonds®, Berlei®, Bras N Things®, Polo Ralph Lauren® ⁽⁴⁾

(1) À la clôture de l'acquisition, la Société a classé les activités australiennes de HanesBrands dans les activités abandonnées, ce qui inclut les marques suivantes : Bonds®, Bras N Things®, Berlei® et Sheridan®.

(2) En vertu d'un contrat de licence de distribution exclusive dans le marché des vêtements imprimés aux États-Unis et au Canada.

(3) Applicable seulement à MediPeds®.

(4) En vertu d'un contrat de licence de distribution exclusive aux États-Unis, au Canada, au Mexique et au Japon.

Fabrication

La vaste majorité de nos produits sont fabriqués dans des installations qui nous appartiennent et que nous gérons. Dans une bien moindre mesure, nous avons également recours à des sous-traitants pour combler le reste de nos besoins relatifs à certains produits. Nos activités de fabrication verticalement intégrées couvrent le processus de fabrication des vêtements du début à la fin et comprennent des installations à forte intensité de capital pour la filature, la fabrication de textiles et la confection de chaussettes, ainsi que des installations de couture nécessitant une main-d'œuvre importante. Nos installations de fabrication sont situées dans quatre centres de fabrication principaux, plus précisément aux États-Unis, en Amérique centrale, dans les Caraïbes et en Asie. Nous avons également des installations de fabrication en Amérique du Sud. Toutes nos installations de filature sont situées aux États-Unis, tandis que les installations de fabrication de textiles, les installations de couture et les installations de fabrication de chaussettes se trouvent dans les autres centres de fabrication mentionnés précédemment, dont le plus important est situé au Honduras, en Amérique centrale.

Afin de soutenir la croissance additionnelle des ventes, de favoriser une structure de coûts efficiente et concurrentielle et d'accroître la diversification géographique de notre chaîne d'approvisionnement, nous avons augmenté notre capacité de fabrication grâce à une expansion importante au Bangladesh qui implique le développement d'un important complexe de fabrication comptant plusieurs installations qui devrait accueillir deux grandes installations de fabrication de textiles et les activités de couture connexes. En date du deuxième trimestre de 2025, la construction du premier complexe de fabrication de textiles et de couture était terminée et la phase de démarrage, pleinement amorcée. Au cours des 18 prochains mois, la Société prévoit construire et aménager sa deuxième usine de textile au sein du complexe au Bangladesh (phase 2). La production initiale de l'usine devrait démarrer à la fin de 2027. Les infrastructures sont actuellement en place pour soutenir cette expansion, et le budget et les plans actuels pour les dépenses d'investissement devraient être respectés.

Le tableau qui suit résume nos principales installations de fabrication par région :

	Amérique du Nord	Amérique centrale	Caraïbes	Asie ⁽⁴⁾
Installations de filature⁽¹⁾ : transformation du coton, du polyester et d'autres fibres en fil	■ États-Unis (6 installations)			
Installations de fabrication de textiles : tissage du fil pour fabriquer du tissu, teinture et découpage du tissu		■ Honduras (4 installations) ■ El Salvador	■ République dominicaine (2 installations)	■ Bangladesh (2 installations)
Installations de couture⁽²⁾ : transformation du tissu en vêtements	■ Mexique	■ Honduras (2 installations) ■ Nicaragua (5 installations) ■ El Salvador	■ République dominicaine (5 installations)	■ Bangladesh (3 installations) ■ Vietnam (2 installations) ■ Thaïlande

	Amérique du Nord	Amérique centrale	Caraïbes	Asie ⁽⁴⁾
Installation de teinture de vêtements⁽³⁾ : processus de teinture pigmentaire ou de teinture réactive (Pigment Pure™)		■ Honduras ■ El Salvador		
Installations de confection d'articles chaussants : transformation de fil en chaussettes finies		■ Honduras ■ El Salvador		

(1) Bien que nous produisions à l'interne la majorité du fil dont nous avons besoin, nous avons également recours à des tiers fournisseurs de fil, principalement en Asie pour nos activités au Bangladesh, pour combler le reste de nos besoins de fil. La majorité du coton utilisé par nos sous-traitants asiatiques est du coton américain.

(2) Même si nous gérons la majorité de nos installations de couture, nous avons également recours aux services de couture de sous-traitants, principalement en Amérique centrale et en Haïti pour combler le reste de nos besoins de couture.

(3) La teinture des vêtements est une caractéristique exclusive des vêtements Comfort Colors® et elle nécessite un processus de teinture exclusif appelé Pigment Pure™, processus de teinture différent de celui que nous utilisons habituellement pour teindre la majorité de nos vêtements dans nos installations de fabrication de textiles.

(4) À la clôture de l'acquisition, la Société a classé les activités australiennes de HanesBrands et l'installation de fabrication en Indonésie connexe comme des actifs détenus en vue de la vente et des activités abandonnées.

Environnement concurrentiel

La concurrence sur le marché des vêtements de base s'exerce généralement sur le plan du service et de la disponibilité des produits, des prix, de la qualité, du confort et de l'ajustement, du style et des marques. Pour livrer concurrence à ces égards, nous mettons à profit nos avantages concurrentiels, notamment notre chaîne d'approvisionnement de fabrication stratégiquement située et verticalement intégrée, notre grande envergure, notre structure de coûts, nos capacités de distribution à l'échelle mondiale et le positionnement de nos marques sur les marchés que nous desservons. Nous estimons que notre ensemble de compétences en matière de fabrication, de même que l'infrastructure de chaîne d'approvisionnement verticalement intégrée, à grande échelle et à faible coût que nous avons établie en réalisant des investissements importants au fil du temps, représentent des avantages concurrentiels clés et des éléments qui nous distinguent de nos concurrents.

Nos concurrents sont des fabricants ou des fournisseurs de vêtements de base pour la famille, de grande envergure et de plus petite taille, établis aux États-Unis et à l'étranger. Parmi les fabricants qui sont en concurrence avec nous en Amérique du Nord, on compte Fruit of the Loom, Inc., filiale de Berkshire Hathaway Inc., qui nous livre concurrence au moyen de ses propres marques et de celles de sa filiale, Russell Corporation, selon le réseau. Ces sociétés exercent des activités de fabrication dans certaines des mêmes régions géographiques que Gildan et livrent généralement concurrence à la Société principalement dans les mêmes catégories de vêtements de base et par l'intermédiaire de réseaux de distribution communs en Amérique du Nord et sur les marchés internationaux. En ce qui concerne les chaussettes et les sous-vêtements, nos concurrents comprennent aussi Renfro Corporation, Jockey International, Inc., Kayser Roth Corporation et Victoria's Secret. De plus, nous sommes en concurrence avec des sociétés américaines de plus petite taille qui vendent à des distributeurs de vente en gros de vêtements de sport à imprimer ou qui exercent leurs activités à ce titre, comme Next Level Apparel, Color Image Apparel, Inc. (propriétaire de la marque Bella + Canvas), ainsi que des manufacturiers situés en Amérique centrale, au Mexique et en Asie qui approvisionnent aussi le réseau des vêtements à imprimer. Bien que la concurrence vienne aussi des marques privées de certains de nos clients, nous fournissons aussi des produits à des clients qui recherchent des fournisseurs stratégiques possédant le type de capacités de fabrication que nous pouvons offrir afin de soutenir leur offre de produits de marque privée.

Représentation, commercialisation et distribution

Notre bureau de représentation et de commercialisation international est situé à Christ Church, à la Barbade, où nous avons établi diverses fonctions liées à la clientèle, notamment la gestion des ventes, la commercialisation, le service à la clientèle, la gestion du crédit, la prévision des ventes, la planification de la production, la gestion des stocks et la logistique, ainsi que les fonctions liées aux finances, aux ressources humaines et aux technologies de l'information. Après l'acquisition de HanesBrands, nous avons également maintenu une importante présence aux États-Unis, où sont regroupées diverses fonctions de ventes, de commercialisation et d'administration. Nous avons établi des activités de distribution étendues essentiellement en ayant recours à de grands centres de distribution gérés et exploités en interne répartis dans les Amériques, ainsi que dans d'autres régions géographiques où nous fabriquons et vendons nos produits, notamment au Bangladesh et en Australie. Pour compléter certains de nos besoins de distribution, nous utilisons aussi des entrepôts de tierces parties situés en Amérique du Nord et en Europe.

Matières premières

Le coton et les fibres de polyester sont les principales matières premières entrant dans la fabrication de nos produits. Le coton entre dans la fabrication à la fois du fil 100 % coton et des mélanges de fils alors que le polyester est utilisé dans la fabrication à la fois des mélanges de fils et des fils 100 % polyester. Les fibres de coton utilisées dans la fabrication du fil dans nos installations de filature internes sont généralement achetées directement à des marchands de coton pour livraison future à un prix prédéterminé aux termes de contrats, comme la direction le juge approprié. De même, pour la majorité des fibres de polyester, le prix est négocié directement avec les fournisseurs sur une base annuelle, sous réserve de la fluctuation du prix de certains composants du polyester.

Au cours de l'exercice 2025, la plupart de nos besoins en fil pour la production de nos gammes de produits ont été comblés par nos usines de filature, qui sont situées à Salisbury, en Caroline du Nord, à Mocksville, en Caroline du Nord, à Clarkton, en Caroline du Nord, à Sanford, en Caroline du Nord (deux installations), et à Mayodan, en Caroline du Nord, et par des contrats d'approvisionnement à long terme que nous avons conclus avec des tiers fournisseurs. Nos besoins en fil pour nos activités au Bangladesh sont pourvus par des fileurs locaux et régionaux. Nous prévoyons que ces fournisseurs continueront de répondre à la plupart de nos besoins en fil.

Les principales sources d'énergie utilisées dans nos usines de fabrication sont (i) la biomasse, le coke de pétrole, le mazout lourd et le gaz naturel, qui servent à générer la vapeur nécessaire au processus de production, et (ii) l'électricité, qui sert à faire fonctionner l'équipement de production et de climatisation. Le mazout lourd utilisé dans nos activités est fourni par des tiers fournisseurs locaux, et le prix dépend grandement des prix sur le marché international du mazout lourd. Le gaz naturel est utilisé dans nos activités au Bangladesh et en République dominicaine et il est obtenu auprès de tiers fournisseurs locaux. Les besoins en électricité de notre complexe de fabrication situé en République dominicaine sont comblés par la société de service public d'électricité locale, alors que notre complexe de Rio Nance, au Honduras, est alimenté aux termes d'un contrat privé à long terme qui fournit 100 % de l'électricité dont nous avons besoin. Dans notre centre de fabrication d'articles chaussants situé au El Salvador, l'électricité est fournie par l'intermédiaire d'une société publique de production d'électricité. Les prix sont stables et conformes à des contrats à long terme prénégociés.

La biomasse tirée des déchets agricoles provient de tiers fournisseurs privés et fournit une partie importante de l'énergie thermique (ou la vapeur) pour nos activités en République dominicaine, au El Salvador et au Honduras. Nous prévoyons que nos besoins en matière de biomasse augmenteront progressivement au cours des prochaines années. Nous exploitons un système de génération de vapeur à partir de résidus de biomasse en République dominicaine depuis 2010, lequel a contribué à réduire les coûts énergétiques qui sont associés à notre production de textile en République dominicaine. De même, nous avons commencé à exploiter une installation de génération de vapeur à partir de résidus de biomasse au Honduras en 2010 et sommes en mesure de soutenir 90 % du total de nos besoins en vapeur pour le complexe de Rio Nance, au Honduras, en entier, à partir d'un emplacement centralisé de génération de vapeur. La centrale à biomasse située au El Salvador est en service depuis 2015 et a la capacité de répondre à presque tous les besoins en matière de vapeur de ce site. La Société a mis en place une technologie avancée pour améliorer la production de vapeur générée à partir de résidus de biomasse afin de répondre à l'augmentation de sa capacité de production de textiles au fur et à mesure des besoins à venir.

Gestion de la sécurité de l'information

Nous travaillons diligemment pour protéger nos systèmes de gestion de l'information et autres systèmes d'information contre les atteintes à la sécurité des données et la compromission de données. Nous nous efforçons également de protéger la confidentialité des données de nos employés, clients, partenaires commerciaux, fournisseurs et autres tiers. Les équipes de la Société spécialisées dans la sécurité de l'information et les risques liés à l'information, formées d'employés à temps plein auxquels s'ajoutent des partenaires de l'extérieur, emploient une approche fondée sur les risques pour atténuer les risques liés à la sécurité de l'information et à la confidentialité des données. Cette approche est conforme aux meilleures pratiques du secteur, notamment à la norme ISO 27001 et au Cadre de cybersécurité du NIST.

Nous cataloguons et classons les risques, identifions les possibilités d'améliorer les politiques, les procédures et les contrôles en fonction des risques, examinons les événements externes susceptibles de renseigner la Société

sur les risques émergents, collaborons avec des organisations extérieures pour échanger des renseignements sur les menaces et faisons appel à des organisations tierces pour effectuer des évaluations de sécurité indépendantes. Nous revoyons le classement des risques à mesure que de nouveaux risques sont décelés, que nous améliorons nos politiques, procédures et contrôles, que les règlements, les lois et les meilleures pratiques changent et que de nouveaux systèmes d'information sont introduits. Nous offrons à nos employés une formation de sensibilisation à la sécurité, y compris des simulations d'hameçonnage. Nous finançons et réalisons des projets qui protègent mieux nos systèmes d'information grâce à de nouveaux processus et de nouvelles technologies. Nous avons mis en place des systèmes de prévention et de détection qui sont surveillés en permanence par un partenaire tiers spécialisé. La direction et les équipes techniques effectuent régulièrement des simulations informatiques menées par des experts tiers afin d'être mieux préparés. Ces mesures ont pour but de nous permettre de détecter les événements qui représentent un risque et d'enquêter sur ceux-ci, pour ensuite intervenir en conséquence et assurer la récupération nécessaire. Un expert en investigation numérique et réponse aux incidents est prêt à se mettre à notre service en cas de besoin. Aucune atteinte importante à la sécurité de l'information ou à la confidentialité des données n'a été détectée au cours des trois dernières années.

Surveillance des risques liés à la sécurité de l'information

Le comité permanent de la sécurité de l'information de la Société (« **CPSI** ») est chargé d'examiner les développements dans le domaine de la sécurité de l'information et des risques liés à l'information, et d'approuver les politiques qui s'y rapportent. Coprésidé par notre premier vice-président, chef des technologies de l'information et par notre vice-président, Sécurité de l'information et gouvernance, le CPSI est composé d'un groupe interfonctionnel de hauts dirigeants et comprend notre premier vice-président, chef des affaires juridiques et des services administratifs, notre responsable de la confidentialité des données et d'autres représentants des technologies de l'information, des finances, des affaires juridiques, de la sécurité physique, de la gestion des risques, de l'audit interne et des ressources humaines.

De plus, afin d'assurer la conformité aux lois et aux règlements sur la protection de la vie privée applicables, de surveiller et d'atténuer les risques liés à la violation de la confidentialité des données et d'assurer une gouvernance convenable de l'utilisation de l'intelligence artificielle, le CPSI surveille la confidentialité des données et l'intelligence artificielle par l'intermédiaire du sous-comité de la confidentialité des données et de la gouvernance de l'intelligence artificielle. Dirigé par notre responsable de la confidentialité des données, le sous-comité de la confidentialité des données et de la gouvernance de l'intelligence artificielle est composé d'un groupe interfonctionnel qui comprend des représentants de différentes fonctions concernés par les enjeux de confidentialité des données et d'intelligence artificielle dans l'ensemble de l'organisation.

Les deux comités se réunissent trimestriellement et selon les besoins et rendent compte des principaux développements au comité permanent sur la conformité de la Société qui, à son tour, fournit des mises à jour trimestrielles au comité de gouvernance et de responsabilité sociale du conseil d'administration. En outre, chaque année, le premier vice-président, chef des technologies de l'information fournit des rapports trimestriels sur la sécurité de l'information au comité d'audit et des finances du conseil (le « **comité d'audit** ») ainsi qu'un rapport complet sur les stratégies en matière de technologie de l'information et de cybersécurité à l'ensemble des membres du conseil d'administration.

Variabilité saisonnière et autres facteurs faisant varier les résultats et la situation financière

Les résultats opérationnels de nos périodes intermédiaires et de nos exercices varient sous l'effet de certains facteurs, incluant, sans s'y limiter, les variations de la demande des utilisateurs finaux et de nos clients, les décisions de nos clients d'augmenter ou de diminuer leurs stocks, les variations de la composition de nos ventes et les fluctuations des prix de vente et des coûts des matières premières. Même si nos produits sont vendus tout au long de l'année, nos affaires fluctuent en fonction des variations saisonnières de la demande, ce qui fait varier nos résultats opérationnels sur une base trimestrielle. Bien que certains produits connaissent des pics de demande saisonniers, la dynamique de la concurrence peut influencer sur le moment des achats des clients, menant à des tendances saisonnières qui peuvent varier d'un exercice à l'autre. Historiquement, la demande de t-shirts atteint un creux au quatrième trimestre et un sommet au deuxième trimestre de l'année, alors que les distributeurs s'approvisionnent en prévision de la haute saison estivale. Historiquement, la demande pour les vêtements

molletonnés est habituellement plus grande aux deuxième et troisième trimestres de chaque année, soit à l'approche de l'automne et de l'hiver. Les ventes d'articles chaussants et de sous-vêtements sont habituellement plus élevées pendant le deuxième semestre de l'année, lors de la rentrée scolaire et de la saison des ventes du temps des Fêtes de Noël. Ces tendances saisonnières des ventes entraînent aussi des fluctuations de nos stocks tout au long de l'année.

Nos résultats subissent aussi l'influence de la fluctuation des prix des matières premières et des coûts des autres intrants. Les fibres de coton et de polyester sont les principales matières premières entrant dans la fabrication de nos produits. Nous avons également recours à des produits chimiques, des colorants et des garnitures que nous nous procurons auprès de divers fournisseurs. Les prix du coton fluctuent en fonction de la demande des consommateurs et de l'offre mondiale, qui peuvent subir l'impact des conditions météorologiques pendant une année donnée, de la spéculation sur les marchés des marchandises, des évaluations et des fluctuations relatives de la monnaie du pays producteur par rapport à la monnaie du pays consommateur et d'autres facteurs qui sont généralement imprévisibles. Bien que nous concluons des contrats d'achat et des instruments financiers dérivés avant livraison qui visent à fixer des prix fermes pour la composante coton de nos besoins en fil, les prix que nous payons pour le coton peuvent fluctuer considérablement d'une période intermédiaire ou d'un exercice à l'autre. Les coûts de l'énergie comptabilisés dans nos résultats opérationnels sont également affectés par les fluctuations des prix du pétrole brut, du gaz naturel et du pétrole, ce qui peut aussi avoir une influence sur les frais de transport et sur le coût des divers intrants utilisés dans notre production, comme les fibres de polyester, les produits chimiques, les colorants et les garnitures. Les variations du coût des matières premières se reflètent initialement dans le coût des stocks; elles se répercutent sur le bénéfice net seulement lorsque les stocks respectifs sont vendus.

Les acquisitions d'entreprises peuvent avoir une incidence sur la comparabilité des résultats. Par ailleurs, les décisions de la direction de regrouper ou de réorganiser ses activités, notamment de fermer des installations, peuvent engendrer des coûts de restructuration importants au cours d'une période intermédiaire ou d'un exercice ainsi que d'autres coûts connexes importants, par exemple des coûts de financement. Pour obtenir plus de détails, voir la section 5.6.5 du rapport de gestion annuel de 2025 et la note 5 des états financiers annuels de 2025.

Les montants présentés relativement aux ventes nettes, au coût des ventes, aux charges de vente et aux charges générales et administratives, ainsi qu'aux charges financières ou produits financiers, varient en fonction du taux de change de certaines devises par rapport au dollar américain, tel qu'il est décrit à la section intitulée « Gestion des risques financiers » du rapport de gestion annuel de 2025. La Société recourt à l'occasion à des instruments financiers dérivés pour gérer les risques liés aux fluctuations des taux de change.

Réglementation commerciale

En tant que société multinationale, nous sommes touchés par les tarifs d'importation, notamment l'imposition éventuelle de droits de recours commerciaux sur nos matières premières ou sur nos produits finis, par les lois sur le commerce international ainsi que par les accords commerciaux bilatéraux et multilatéraux et les programmes de préférence commerciale dans les pays où nous exerçons nos activités, où nous nous approvisionnons et où nous vendons des produits, comme il est décrit plus en détail à la section « Risques et incertitudes » de notre rapport de gestion annuel de 2025. En vue de demeurer concurrentiels à l'échelle mondiale, nous exploitons des usines de fabrication dans des emplacements stratégiques afin de bénéficier d'accords de libre-échange et de programmes de préférence commerciale. En outre, la direction surveille constamment les nouveaux développements et évalue les risques se rapportant aux droits de douane, aux tarifs, aux limites quantitatives, aux sanctions, aux recours commerciaux et aux restrictions commerciales en suspens (d'ordre législatif ou autre) qui pourraient influencer sur notre approche en ce qui a trait à la fabrication et à l'approvisionnement à l'échelle mondiale, et apporte les ajustements nécessaires.

À l'heure actuelle, la Société s'appuie sur un certain nombre de programmes commerciaux de préférence qui offrent un accès sans droits de douane au marché américain pour les marchandises répondant à des règles d'origine spécifiques, notamment l'accord de libre-échange entre la République dominicaine, l'Amérique centrale et les États-Unis (CAFTA-DR), la loi intitulée *Caribbean Basin Trade Partnership Act* (CBTPA) et le programme *Economic Lift Program* (HELP) d'Haïti. Ensemble, ces accords renforcent les relations économiques des États-Unis

avec l'Amérique centrale, la République dominicaine et Haïti et permettent d'étendre le commerce avec ces pays où nous exerçons d'importantes activités de fabrication et d'exploitation. La Société s'appuie également sur des accords commerciaux de préférence pour accéder à l'Union européenne, au Canada et à d'autres marchés clés. Les récentes augmentations des tarifs sur les importations américaines sont des sources d'incertitude et de risques. La possibilité que des accords et des programmes de préférence sur lesquels se fonde notre chaîne d'approvisionnement seront modifiés, remplacés ou pourraient expirer (comme l'expiration des dispositions clés du programme HELP à la fin de 2025 et la date incertaine de son renouvellement) constitue un autre risque. De plus, l'entrée en vigueur de lois imposant des restrictions commerciales ou d'autres mesures gouvernementales pourrait nuire à notre position concurrentielle mondiale. Il est impossible de déterminer avec certitude les répercussions que n'importe lequel de ces événements pourrait avoir sur nos activités.

Protection des droits de la personne

Les produits de notre Société, ainsi que les matières premières que nous utilisons pour les fabriquer, sont également assujettis à des lois et règlements interdisant le travail forcé. Aux États-Unis, l'importation de biens fabriqués avec du travail forcé est interdite et les ordonnances de l'agence américaine des douanes (U.S. Customs and Border Protection) (CBP) peuvent créer une présomption selon laquelle le travail forcé a été utilisé pour la fabrication d'un produit, si ce produit contient des éléments provenant de certaines régions ou de certains producteurs. La CBP peut retenir, exclure ou saisir des expéditions en vertu de la loi intitulée *Uyghur Forced Labor Prevention Act* (UFLPA) et exiger des importateurs qu'ils démontrent l'absence de travail forcé dans les chaînes d'approvisionnement qui servent à la fabrication de leurs biens.

Dans le même ordre d'idées, la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* du Canada exige la production de rapports annuels sur l'identification des risques et sur les mesures prises pour y remédier. Le règlement sur le travail forcé de l'Union européenne est entré en vigueur le 13 décembre 2024 et deviendra exécutoire au quatrième trimestre de 2027.

Nous prenons des mesures pour cerner, prévenir et atténuer le risque de violation des droits de la personne non seulement dans nos propres opérations verticalement intégrées, mais aussi dans les activités de nos sous-traitants tiers. Puisque la Société a la propriété ou le contrôle d'une grande partie de ses installations de production internationales, elle est bien placée pour assurer la conformité de ces installations aux lois et aux règlements applicables. Aux termes de notre processus d'examen diligent, nous estimons que nos chaînes d'approvisionnement sont exemptes de travail forcé et que nous respectons, à tous égards importants, les lois et règlements qui sont en vigueur dans les pays où nous exerçons nos activités, mais nous ne pouvons déterminer de façon raisonnable l'étendue de notre éventuelle responsabilité et des risques réels ou présumés liés à une interruption des activités ou à une atteinte à notre réputation, le cas échéant, en cas de non-respect de ces lois et règlements.

Réglementation sur la sécurité des produits destinés aux consommateurs

Nous sommes assujettis à divers règlements et lois sur la sécurité des produits de consommation qui pourraient avoir des répercussions sur nos activités. Aux États-Unis, cette législation comprend la *Consumer Product Safety Act*, la *Federal Hazardous Substances Act*, la *Flammable Fabrics Act*, la *Toxic Substances Control Act* ainsi que les règles et règlements connexes. Ces lois prévoient des sanctions considérables en cas de non-conformité. Ces lois et règlements comprennent des exigences de test et de certification relativement à l'inflammabilité des vêtements, à la teneur en plomb et au plomb utilisé pour les revêtements des produits pour enfants, de même qu'à la teneur en phtalate des articles de soins pour enfants, y compris les composantes recouvertes de plastique des vêtements de nuit pour enfants. Nous sommes aussi assujettis à des lois et règlements similaires, ainsi qu'à des exigences supplémentaires en matière d'avertissement et de communication de l'information, dans les États américains spécifiques où nous vendons nos produits.

Au Canada, nous sommes assujettis à des lois et à des règlements semblables, dont la Loi sur les produits dangereux et la Loi canadienne sur la sécurité des produits de consommation. Dans les pays de l'Union européenne, nous sommes également assujettis au Règlement relatif à la sécurité générale des produits et au Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques ainsi que les

restrictions applicables à ces substances (REACH), qui imposent à tous les fabricants l'obligation d'identifier et de gérer les risques que peuvent poser les substances chimiques pour la santé humaine et l'environnement. Nous sommes aussi assujettis à des lois et règlements similaires dans les autres territoires où nous vendons nos produits.

Notre sous-comité de la sécurité des produits (créé en 2023 sous le comité de conformité des activités) surveille nos programmes de conformité à la sécurité des produits et nos politiques de sécurité des produits et veille à ce que nous respections les lois et règlements sur la sécurité des produits applicables. Il est composé d'un groupe interfonctionnel de représentants concernés, directement ou indirectement, par les enjeux de sécurité des produits au sein de l'organisation et il se réunit tous les trimestres.

Puisque le non-respect des lois et règlements applicables en matière de sécurité des produits pourrait se solder par des poursuites, des amendes et/ou des pénalités importantes, des coûts d'exploitation (p. ex. des coûts de rappel, de reformulation, de remplacement ou d'élimination des produits non conformes), ainsi que par une atteinte à notre réputation, Gildan déploie des efforts considérables pour se conformer aux lois et règlements en matière de sécurité des produits qui sont en vigueur dans les territoires où nous exerçons nos activités. Même si nous estimons respecter, à tous égards importants, les lois et règlements applicables en matière de sécurité des produits dans les territoires où nous exerçons nos activités, nous ne pouvons déterminer de façon raisonnable l'étendue de notre éventuelle responsabilité et des risques liés à une interruption des activités, le cas échéant, en cas de non-respect réel ou présumé.

Propriété intellectuelle

Les marques de commerce, noms commerciaux, brevets et noms de domaine, de même que les logos, dessins et autres éléments graphiques connexes, apportent une valeur considérable dans le cadre du développement et de la commercialisation des produits de la Société et sont importants pour la poursuite de notre succès. Par suite des acquisitions successives effectuées au cours des dernières années, nous sommes maintenant propriétaires d'un vaste portefeuille de marques de commerce visant, notamment, les familles de marques Gildan®, GoldToe®, Comfort Colors®, Peds® et American Apparel®, dont les marques de commerce sont enregistrées au Canada, aux États-Unis et dans plusieurs autres pays où nos produits sont fabriqués et/ou vendus.

Avec l'acquisition récente de HanesBrands, notre portefeuille s'est enrichi d'un grand nombre de marques de commerce de vaste notoriété, notamment Hanes®, Bonds®, Bali®, Maidenform®, Sol y Oro®, Sheridan®, Bras N Things®, Playtex®, Wonderbra®, Berlei®, Comfortwash® et JMS/Just My Size®.

De plus, nous continuons d'étendre l'enregistrement de ces marques de commerce à l'échelle internationale et nous surveillons la contrefaçon et la violation des droits de propriété intellectuelle de la Société et faisons appliquer rigoureusement ces droits lorsqu'il est légal et pertinent de le faire et que cela est faisable.

Certaines de nos marques de commerce sont concédées sous licence à des tiers. Aux États-Unis et au Canada, la marque de commerce Playtex® appartient à Playtex Marketing Corporation, dans laquelle nous détenons une participation à hauteur de 50 % et qui nous accorde une licence perpétuelle et libre de redevances sur la marque de commerce Playtex® en ce qui concerne la vente de vêtements aux États-Unis et au Canada. En Europe, nous accordons à DIM Brands International Group une licence d'utilisation des marques de commerce Playtex® et Wonderbra® pour la vente de vêtements d'intérieur dans l'Union européenne, au Royaume-Uni et dans un certain nombre de pays européens. DIM Brands International Group a également le droit de distribuer les vêtements d'intérieur portant la marque Maidenform® dans l'Union européenne, au Royaume-Uni et dans plusieurs autres pays européens. À l'extérieur des États-Unis et du Canada, nous sommes propriétaires de la marque de commerce Playtex® et accordons à un tiers non membre de notre groupe une licence perpétuelle d'utilisation de cette marque pour les produits autres que les vêtements. Nous sommes propriétaires de la marque de commerce Berlei® en Australie, en Nouvelle-Zélande, en Afrique du Sud et dans un nombre limité de territoires plus petits. Ailleurs, la marque de commerce Berlei® est la propriété d'un tiers non membre de notre groupe dans la plupart des marchés importants, notamment le Japon, la Chine, les États-Unis et l'Union européenne.

Nous sommes également associés à Authentic Brands Group LLC, propriétaire de la marque Champion®, grâce à un contrat de licence pour le marché des vêtements imprimés aux États-Unis et au Canada, et nous sommes

titulaires d'une licence d'utilisation de la marque Polo® de Ralph Lauren pour les sous-vêtements pour hommes aux États-Unis, au Canada, au Mexique et au Japon.

Nous sommes également propriétaires d'un certain nombre de droits d'auteur. La plupart de nos droits d'auteur ne sont pas enregistrés, bien que nous possédions un nombre important de dessins de dentelle protégés par des droits d'auteur qui font l'objet de plusieurs enregistrements auprès du bureau américain du droit d'auteur.

Objectifs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)

Gildan a toujours accordé une grande priorité à une exploitation responsable, éthique et transparente. Il y a environ 20 ans, Gildan a commencé la mise en œuvre d'initiatives pour se concentrer sur les questions en matière d'ESG les plus importantes pour notre Société. Ces initiatives couvraient des questions ESG telles que les normes en matière de chaîne d'approvisionnement, les pratiques de travail, les politiques environnementales et les systèmes de gestion environnementale, la gouvernance et la gestion des risques. Bien que notre stratégie ESG ait évolué, les politiques clés mises en œuvre à cette époque restent fondamentales pour nos opérations. Notre approche ESG est au cœur de la stratégie commerciale à long terme de Gildan et constitue un élément clé de notre succès. En tant que fabricant de vêtements dont l'intégration verticale est l'une des plus poussées dans l'industrie du vêtement, puisque nous fabriquons la grande majorité des produits que nous vendons dans les installations détenues ou exploitées par la Société, nous avons l'avantage d'exercer un contrôle direct sur nos méthodes d'exploitation et d'assurer une application systématique de nos pratiques ESG dans l'ensemble de nos installations.

Nous effectuons des évaluations de matérialité périodiques des enjeux ESG et des tendances plus générales de durabilité qui influent sur notre société, nos activités commerciales et notre secteur.

Stratégie ESG de nouvelle génération

En 2025, Gildan a entamé la quatrième année de mise en œuvre de sa stratégie ESG de nouvelle génération, qui englobe un large éventail d'initiatives. Celles-ci consistent notamment à réduire l'empreinte carbone et l'intensité d'utilisation de l'eau, à promouvoir une économie circulaire, à contribuer au développement économique régional, à assurer le respect des droits de la personne et à maintenir des normes de sécurité au sein de la chaîne d'approvisionnement. La stratégie englobe aussi un engagement envers notre personnel, met l'accent sur les investissements destinés à notre main-d'œuvre et fait la promotion de la culture et de l'appartenance, en plus d'accroître la transparence en matière d'ESG. Cette stratégie comprend dix objectifs axés sur cinq piliers différents : les changements climatiques, l'énergie et l'eau; la circularité; la gestion du capital humain; la création de valeur à long terme; et la transparence et la divulgation. Pour obtenir des renseignements plus détaillés sur le processus lié à ces initiatives, il y a lieu de se reporter au Rapport ESG 2024 de Gildan. Les renseignements présentés dans notre Rapport ESG 2024 ne font pas partie de la présente notice annuelle et n'y sont pas intégrés par renvoi.

Environnement

Chez Gildan, nous nous engageons à réduire notre incidence sur l'environnement dans les communautés où nous exerçons nos activités. Notre politique énergétique et environnementale globale, notre Code de pratiques en matière de substances réglementées et notre système de gestion environnementale (SGE) gouvernent notre gestion responsable de l'environnement dans l'ensemble de nos activités mondiales. La politique énergétique et environnementale globale présente et renforce les comportements qui garantissent que la Société respectera ou dépassera les lois locales, ainsi que nos propres normes internes. Notre SGE est fondé sur la norme ISO 14001, une norme de gestion environnementale internationale qui a guidé la structure de travail que nous utilisons afin d'évaluer nos procédures relatives à la gestion de la conservation et gestion de l'eau, du rejet des eaux usées, de la consommation d'énergie, de la manipulation et de l'entreposage des produits chimiques, de la sélection des matières premières, de la production de déchets, de la protection de la biodiversité, et du contrôle des émissions et des déversements.

Nous sommes assujettis à une variété de lois et de règlements fédéraux, étatiques et locaux en matière d'environnement dans les territoires où nous exerçons nos activités, notamment en ce qui concerne les permis

relatifs à l'environnement, les rejets d'eaux usées, les émissions atmosphériques, les débits d'eaux pluviales, l'élimination des déchets. Nos installations de fabrication génèrent des déchets, qui sont réutilisés, recyclés ou éliminés par des entreprises de gestion de déchets autorisées. Notre politique énergétique et environnementale globale, notre Code de pratiques en matière de substances réglementées et notre système de gestion environnementale visent à nous conformer à toutes les lois et à tous les règlements en vigueur, à contribuer à la prévention de la perte de biodiversité dans l'ensemble de nos activités et à réduire notre empreinte environnementale grâce à une utilisation efficiente de nos ressources, la réduction des déchets envoyés à l'enfouissement et la priorisation du recyclage. Même si nous estimons respecter essentiellement les exigences réglementaires des pays où nos installations sont situées, nous ne pouvons pas déterminer de façon raisonnable l'étendue de notre éventuelle responsabilité en cas d'infractions aux lois, règlements et permis applicables à nos activités.

Conformément à notre engagement à protéger l'environnement ainsi que la santé et la sécurité de nos employés, nous engageons tous les ans des dépenses en immobilisations et d'autres dépenses qui visent à assurer notre conformité aux normes environnementales actuelles. Rien ne garantit que des changements futurs dans les réglementations fédérales, étatiques, locales ou autres, ou dans les interprétations des réglementations actuelles, ou encore que la découverte de problèmes ou de situations dont nous ignorons actuellement l'existence, ne nécessiteront pas d'importantes dépenses supplémentaires pour apporter des mesures correctives en matière d'environnement ou n'entraîneront pas d'amendes ou de pénalités ni de perturbations de notre chaîne d'approvisionnement. L'un ou l'autre de ces facteurs pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités.

Social

Chez Gildan, nous nous engageons à respecter les droits de la personne et à veiller à ce que des pratiques de travail rigoureuses soient en place dans nos propres activités d'exploitation et dans notre chaîne d'approvisionnement. Nos engagements afin de promouvoir des pratiques éthiques en matière de travail et des conditions de travail sûres sont inscrits dans nos codes et politiques globales : le Code de conduite, le Code d'éthique, la politique en matière de droits de la personne, la politique de production et d'approvisionnement responsables, la politique de santé et sécurité, notre approche des salaires, et les directives énoncées dans notre Guide sur la conformité durable en matière sociale. Nos codes, nos politiques et nos énoncés sont revus périodiquement afin de s'assurer qu'ils sont à jour et qu'ils respectent les lois locales et les normes internationales. Le Code de conduite englobe les normes établies par l'Organisation internationale du Travail (l'« OIT »), les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. En outre, nous nous assurons que notre Code de conduite suit les principes et les normes les plus à jour de la Fair Labor Association (la « FLA »), de la Worldwide Responsible Accredited Production (la « WRAP ») et du Supplier Ethical Data Exchange (le « SEDEX »). De plus, Gildan est déterminée à faire respecter les droits de la personne, tels qu'établis dans la Charte internationale des droits de l'homme de l'Organisation des Nations Unies (composée de la Déclaration universelle des droits de l'homme, du Pacte international relatif aux droits civils et politiques et du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels) ainsi que les Principes directeurs des Nations. Dans les pays où nous exerçons nos activités, nous sommes assujettis à une variété de lois et de règlements fédéraux, étatiques et locaux en matière des droits de la personne, des lois du travail, notamment en ce qui concerne, l'esclavage moderne, le travail forcé, le droit à la liberté d'association et aux conventions collectives, et la santé et la sécurité au travail. Notre rapport sur l'esclavage moderne réaffirme notre engagement afin d'identifier et d'éradiquer de notre chaîne d'approvisionnement et d'activités toute forme d'esclavage ou de traite de personnes. Notre Guide sur la conformité durable en matière sociale décrit nos processus d'évaluation des droits de la personne dans le but de prévenir et d'atténuer les risques liés aux droits de la personne dans notre chaîne d'approvisionnement. Au moyen de notre Programme mondial de conformité sociale, nous prenons des mesures pour nous assurer de nous approvisionner auprès de fournisseurs ayant des pratiques responsables. Gildan cerne et évalue les risques éventuels au sein de sa chaîne d'approvisionnement au moyen d'une vérification diligente de ses partenaires d'affaires éventuels avant de conclure d'importantes conventions de sourcing ou conventions d'approvisionnement. Au besoin, nous effectuons une vérification diligente plus poussée et travaillons avec des experts internes et des conseillers tiers, de façon ponctuelle. Nous guidons les dirigeants de tous les niveaux de l'entreprise à mettre en œuvre des pratiques exemplaires en matière de santé et de sécurité, de protection de l'environnement et de responsabilité sociale, ce qui se reflète dans leurs gestes quotidiens. Les employés participent également à notre programme annuel de formation sur le Code de

conduite, qui comprend une formation liée aux droits de la personne. Nous invitons également les employés, les fournisseurs et les partenaires commerciaux à faire part de leurs préoccupations conformément à notre politique de dénonciation à l'intention des employé.e.s et des parties prenantes externes intitulée « Prends la parole! ». Nous sommes conscients du fait que les questions concernant l'esclavage moderne, le travail forcé, le travail des enfants et la traite de personnes sont complexes, et nous continuons à travailler sur ces risques en évolution dans notre entreprise. Nous nous engageons à assurer la santé et la sécurité de nos employés. À l'appui de cet engagement, nous réalisons régulièrement des investissements en capital et des investissements opérationnels afin d'assurer notre conformité aux normes applicables relativement aux droits de la personne et au droit du travail. Rien ne garantit que des changements futurs apportés aux règlements fédéraux, étatiques ou locaux, ou à l'interprétation des règlements existants, ou encore que la découverte de problèmes ou de situations dont nous ignorons actuellement l'existence, ne nécessiteront pas d'importantes dépenses supplémentaires de réhabilitation ou n'entraîneront pas des amendes, des pénalités, des poursuites, de la publicité négative pouvant nuire à notre réputation ou la perturbation de notre chaîne d'approvisionnement, conséquences qui pourraient toutes avoir une incidence défavorable sur nos activités.

Gestion du capital humain

Chez Gildan, nous savons bien que notre ressource la plus importante est notre personnel. C'est pourquoi nous sommes conscients de notre responsabilité de leur fournir un environnement de travail enrichissant, sain et sécuritaire, où ils ont les moyens de réussir.

Employés. Gildan compte un effectif d'environ 80 000 employés à l'échelle mondiale. La Société a toujours été en mesure de gérer de manière productive toutes ses installations de fabrication sans faire face à d'importants conflits de travail, tels que des grèves ou des arrêts de travail.

Nous offrons des conditions de travail favorables à tous nos employés à l'échelle mondiale. Toutes les activités de Gildan sont régies par le Code de conduite de la Société, que nous mettons à jour à l'occasion pour nous assurer que nous nous conformons aux lois locales et aux plus récentes normes internationales. Le Code de conduite suit les conventions applicables de l'Organisation internationale du Travail, les normes de la FLA et les directives de la WRAP et du SEDEX, ainsi que les pratiques exemplaires des organismes de premier plan en matière de développement durable.

Nous avons recours à des programmes de surveillance internes et externes afin de vérifier la conformité non seulement aux lois nationales sur le travail, mais aussi aux normes internationales reconnues en matière de travail et au Code de conduite de la Société. La surveillance de notre conformité aux normes en matière de responsabilité sociale est assurée à la fois par des audits menés par des tiers et des audits internes relatifs à la surveillance. Des audits internes sont effectués sans préavis tandis que des contrôleurs tiers indépendants audient également régulièrement nos usines, tant de façon planifiée que sans préavis.

Gildan est membre de la Fair Labor Association (la « FLA ») depuis 2003. Elle est devenue le premier fabricant de vêtements verticalement intégré à recevoir l'accréditation de la FLA en 2007 pour son application de politiques et de pratiques rigoureuses pour surveiller les conditions de travail. Cette accréditation a été renouvelée en 2019. À la fin de 2025, Gildan a reçu la confirmation du renouvellement de son accréditation après avoir terminé avec succès l'évaluation sur trois ans par la FLA appelée « Milestone 5 Evaluation », qui vérifie que les entreprises continuent de respecter les normes de la FLA au fil du temps.

Bon nombre de nos installations de couture, y compris notre première installation de textiles et de couture intégrée verticalement située au Bangladesh, ont été certifiées par la WRAP, une organisation sans but lucratif indépendante vouée à la promotion et à la certification de modes de fabrication sains et conformes à la loi et à l'éthique partout dans le monde. La WRAP, par l'intermédiaire d'audits effectués par des tiers, certifie des usines qui respectent son Code de conduite. De plus, nos installations au Bangladesh de même que les installations de nos sous-traitants en Haïti et au Bangladesh sont évaluées dans le cadre du Better Work Programme, soit un programme de partenariat général entre l'Organisation internationale du travail, institution des Nations Unies, et la Société financière internationale conçu pour améliorer les conditions de travail et le respect des droits des travailleurs et pour renforcer la compétitivité des entreprises actives dans l'industrie du vêtement. Tous nos

sous-traitants en couture sont contractuellement tenus de se conformer aux politiques prescrites en matière d'emploi et à notre Code de conduite.

Santé et sécurité. Lorsqu'il s'agit de nos employés, notre responsabilité première est de fournir un environnement de travail sain et sécuritaire. Les faibles taux d'incidents et de blessures liés à la sécurité chez Gildan reflètent l'étroite collaboration avec les employés, qui contribuent activement à l'établissement d'une culture de la sécurité. Plus de 90 % de nos installations sont dotées de comités de santé et de sécurité dirigés par des employés. Nous investissons également dans l'infrastructure du lieu de travail et continuons à mettre en place des mécanismes de surveillance et de gestion complets.

Nos engagements vont au-delà de la sécurité afin d'inclure la promotion de la santé et du bien-être de nos employés. Dans toutes les usines qui nous appartiennent en Amérique latine et en Asie, des cliniques médicales et des services de soins de santé de base sont mis gratuitement à la disposition de nos employés. De plus, nous menons diverses campagnes de sensibilisation en matière de santé, y compris une formation sur l'ergonomie visant à réduire le risque de troubles musculo-squelettiques.

Depuis 2021, la Société met en œuvre un Système de gestion de la santé et sécurité fondé sur la norme ISO 45001, l'une des normes de santé et de sécurité au travail les plus rigoureuses au monde. En 2025, quatre installations de la République dominicaine et deux installations du Nicaragua ont obtenu la certification ISO 45001. De plus, un centre de distribution américain ainsi qu'une usine de filature américaine ont fait l'objet d'audits et d'une recommandation officielle pour l'obtention de la certification.

Inclusion et appartenance. Gildan s'engage fermement à maintenir une forte culture inclusive axée sur la vision de l'organisation, soit un environnement de travail inclusif, novateur et axé sur le rendement. En 2025, Gildan a reconfirmé son engagement envers l'inclusion et l'appartenance en mettant à jour sa politique mondiale d'inclusion et d'appartenance (la « politique d'inclusion et d'appartenance »). La politique reflète l'engagement de Gildan à bâtir un milieu de travail où chacun se sent valorisé, respecté et outillé pour réussir. Elle s'applique à l'ensemble des employés et aux employés de nos partenaires d'affaires à l'échelle mondiale, et oriente leur façon de travailler, de diriger et de collaborer. La politique fournit les bases nécessaires à la responsabilisation et à l'intégration de l'inclusion dans tous les aspects de nos activités.

La politique d'inclusion et d'appartenance repose sur les trois (3) piliers stratégiques qui suivent : **1) nos gens** – nous favorisons l'inclusion et l'appartenance en offrant des possibilités d'apprentissage et de perfectionnement accessibles et pertinentes et des communautés dirigées par des employés; **2) nos systèmes** – nous intégrons des processus et des pratiques équitables et accessibles en matière de ressources humaines, assurant ainsi l'équité tout au long du cycle de vie des employés. Nous y parvenons en renforçant la façon dont les données sur les employés sont recueillies, analysées et utilisées pour appuyer la prise de décisions éclairées et évaluer les progrès; et **3) nos impacts sociaux** – nous nous assurons que nos initiatives communautaires reflètent la diversité des communautés dans lesquelles nous exerçons nos activités en mettant sur pied des partenariats communautaires inclusifs et des programmes d'engagement des employés, et en mettant en valeur leurs histoires. Nous y parvenons en mesurant, comparant et partageant de façon transparente nos progrès pour bâtir la confiance et la responsabilisation. L'inclusion et l'appartenance chez Gildan sont la responsabilité de tous; c'est la raison pour laquelle la politique d'inclusion et d'appartenance définit également les attentes envers les dirigeants et les responsabilités des employés.

Dans la poursuite de ces engagements en matière d'inclusion et d'appartenance, nous avons continué à mettre en œuvre plusieurs initiatives stratégiques, notamment le lancement d'un programme de mentorat mondial, la poursuite des efforts d'analyse comparative au Canada et aux États-Unis par rapport à l'organisme La Gouvernance au Féminin afin de promouvoir l'équité et l'inclusion, ainsi que des commémorations et des célébrations de diverses journées nationales et internationales visant à encourager les efforts de sensibilisation, d'engagement et d'inclusion. HanesBrands compte cinq groupes actifs menés par des employés qui facilitent les activités et les événements liés à l'inclusion dans les bureaux de Winston-Salem. Ils continuent de suivre leurs formations trimestrielles visant à s'épanouir ensemble (appelées *Thriving Together*) offertes aux employés salariés dans de

nombreux emplacements géographiques, qui abordent des sujets tels que la sécurité psychologique, le courage émotionnel et l'importance de la croissance continue.

Au 28 décembre 2025, le pourcentage total de représentation féminine au sein des effectifs mondiaux de Gildan (à l'exclusion de HanesBrands et de ses filiales, pour lesquelles le processus d'intégration est en cours) était de 44 %. Nous demeurons également déterminés à atteindre notre cible de parité entre les genres (40 %) dans les postes de direction ou les postes supérieurs d'ici 2027. En 2025, Gildan (à l'exclusion de HanesBrands et de ses filiales) a atteint un taux de 32,7 % de représentation féminine dans les postes de direction ou les postes supérieurs, ce qui est légèrement inférieur à notre cible de 35 % pour 2025. Nous continuons de travailler à l'atteinte de notre objectif par l'application de pratiques exemplaires axées sur une bonne connaissance du secteur dans le cadre de nos pratiques d'embauche inclusives et équitables, de la gestion des talents et de nos stratégies de rétention. De plus, afin d'assurer la responsabilisation, nous avons recours à un tableau de bord d'analyse démographique pour surveiller les progrès, puis tirer parti de mesures prises à l'échelle de nos activités mondiales par l'entremise d'un groupe de travail qui se réunit tous les mois.

Salaire et avantages. L'investissement dans nos employés est la pierre angulaire de notre succès, et nous voulons récompenser leurs contributions en leur offrant des avantages qui ont une valeur ajoutée pour eux, tant sur le plan professionnel que personnel. Nous sommes d'avis que les employés ont droit à un salaire équitable pour une semaine de travail régulière qui couvre les besoins fondamentaux et leur procure un certain niveau de revenu discrétionnaire. Nous reconnaissons notre responsabilité de contribuer à un niveau de vie plus élevé pour nos employés en leur offrant des avantages, notamment, selon l'installation, des cliniques médicales gratuites sur place, des programmes de vaccination et de médicaments, un congé parental, une aide financière, des repas subventionnés et un transport gratuit. Nous contribuons à nos communautés et souhaitons avoir une incidence positive en les aidant à devenir plus fortes et plus résilientes par l'entremise d'investissements dans le développement économique local, d'un meilleur accès à l'éducation et de la promotion d'un style de vie sain et actif.

Facteurs de risque

Voir les sections « Gestion des risques financiers », « Principales estimations comptables et jugements » et « Risques et incertitudes » de notre rapport de gestion annuel de 2025, qui sont intégrées par renvoi dans les présentes.

POLITIQUE DE DIVIDENDES

En décembre 2010, la Société a annoncé l'adoption d'une politique en matière de dividendes qui vise à déclarer et à verser des dividendes en trésorerie sur une base trimestrielle.

Dans l'étude de l'affectation des capitaux de la Société, le conseil d'administration prend en considération plusieurs facteurs lorsqu'il décide de déclarer des dividendes trimestriels en trésorerie, dont le bénéfice actuel et futur de la Société, ses flux de trésorerie pour les besoins en fonds de roulement, ses dépenses d'investissement, ses clauses restrictives à l'égard de ses emprunts et ses obligations de remboursement de la dette, l'environnement macroéconomique, les restrictions réglementaires, légales ou contractuelles actuelles et/ou futures.

Le 21 février 2023, le conseil d'administration a approuvé une majoration de 10 % du montant du dividende trimestriel actuel à ce moment-là, qui a eu pour résultat l'augmentation du dividende trimestriel pour le faire passer de 0,169 \$ à 0,186 \$ par action ordinaire. Le 20 février 2024, le conseil d'administration a approuvé une majoration de 10 % du montant du dividende trimestriel courant à ce moment, ce qui s'est traduit par l'augmentation du dividende trimestriel pour le porter à 0,205 \$ par action ordinaire. Le 18 février 2025, le conseil d'administration a approuvé une majoration de 10 % du montant du dividende trimestriel actuel à ce moment-là, ce qui s'est traduit par l'augmentation du dividende trimestriel pour le porter à 0,226 \$ par action ordinaire. Le 25 février 2026, le conseil d'administration a approuvé une majoration de 10 % du montant du dividende trimestriel actuel à ce moment-là, ce qui s'est traduit par l'augmentation du dividende trimestriel pour le porter à 0,249 \$ par action ordinaire.

Pour chacun de ses trois derniers exercices complets, la Société a déclaré et versé les dividendes suivants sur ses actions ordinaires :

Date de déclaration du dividende	Montant du dividende par action ordinaire
21 février 2023	0,186
3 mai 2023	0,186
2 août 2023	0,186
1 ^{er} novembre 2023	0,186
20 février 2024	0,205
1 ^{er} mai 2024	0,205
31 juillet 2024	0,205
30 octobre 2024	0,205
18 février 2025	0,226
29 avril 2025	0,226
30 juillet 2025	0,226
28 octobre 2025	0,226

STRUCTURE DU CAPITAL

Le texte qui suit est une description des modalités importantes de nos actions ordinaires, de nos actions privilégiées de premier rang et de nos actions privilégiées de second rang, telles qu'elles sont énoncées dans les statuts de la Société. Notre capital-actions autorisé est composé d'un nombre illimité d'actions ordinaires, dont 185 175 215 actions ordinaires étaient émises et en circulation au 23 février 2026, et d'un nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang et d'actions privilégiées de second rang pouvant chacune être émises en séries. Aucune action privilégiée de premier rang ni aucune action privilégiée de second rang n'est actuellement émise et en circulation.

Actions privilégiées de premier rang

Émission en séries

Les actions privilégiées de premier rang peuvent être émises en séries, et le conseil d'administration a le droit, de temps à autre, de fixer le nombre d'actions privilégiées de premier rang de chaque série, de même que la désignation, les droits, les privilèges, les restrictions et les conditions s'y rattachant, sous réserve des limitations, s'il en est, stipulées dans les statuts de la Société.

Rang

Les actions privilégiées de premier rang ont priorité de rang sur les actions privilégiées de second rang et sur les actions ordinaires pour ce qui est du versement de dividendes, du remboursement du capital et de la répartition des actifs en cas de liquidation ou de dissolution de Gildan. Les actions privilégiées de premier rang de chaque série sont de rang égal à celui des actions privilégiées de premier rang de toute autre série.

Droits de vote

À moins que les statuts ne prévoient le contraire à l'égard d'une série donnée d'actions privilégiées de premier rang, les porteurs des actions privilégiées de premier rang ne sont pas habiles à recevoir les avis de convocation aux assemblées des actionnaires de Gildan, ni à y assister, ni à y voter.

Actions privilégiées de second rang

Émission en séries

Les actions privilégiées de second rang peuvent être émises en séries, et le conseil d'administration a le droit, de temps à autre, de fixer le nombre d'actions privilégiées de second rang de chaque série, de même que la désignation, les droits, les privilèges, les restrictions et les conditions s'y rattachant, sous réserve des limitations, s'il en est, stipulées dans les statuts de la Société.

Rang

Les actions privilégiées de second rang sont assujetties et subordonnées aux droits, privilèges, restrictions et conditions se rattachant aux actions privilégiées de premier rang. Les actions privilégiées de second rang ont priorité de rang sur les actions ordinaires pour ce qui est du versement de dividendes, du remboursement du capital et de la répartition des actifs en cas de liquidation ou de dissolution de Gildan. Les actions privilégiées de second rang de chaque série sont de rang égal à celui des actions privilégiées de second rang de toute autre série.

Droits de vote

À moins que les statuts ne prévoient le contraire à l'égard d'une série donnée d'actions privilégiées de second rang, les porteurs des actions privilégiées de second rang ne sont pas habiles à recevoir les avis de convocation aux assemblées des actionnaires de Gildan, ni à y assister, ni à y voter.

Actions ordinaires

Après la conversion de la totalité des actions à droit de vote multiple de catégorie B de la Société en actions à droit de vote subalterne de catégorie A, les actionnaires de la Société ont approuvé, le 2 février 2005, une résolution spéciale visant à modifier les statuts de la Société pour changer les actions à droit de vote subalterne de catégorie A émises et en circulation en actions ordinaires, à raison d'une pour une, et à retirer les actions à droit de vote multiple de catégorie B et les actions à droit de vote subalterne de catégorie A.

Les actions ordinaires sont assujetties et subordonnées aux droits, privilèges, restrictions et conditions s'attachant aux actions privilégiées de premier rang et aux actions privilégiées de second rang. Chacune des actions ordinaires confère à son porteur le droit de recevoir tout dividende déclaré par la Société et le droit de recevoir le reliquat des biens et des actifs de la Société en cas de dissolution.

Chaque porteur d'actions ordinaires est habile à recevoir les avis de convocation aux assemblées des actionnaires de la Société et à y assister, sauf aux assemblées auxquelles seuls les porteurs d'une autre catégorie ou série d'actions en particulier ont le droit de voter. Chaque action ordinaire confère un droit de vote à son porteur.

MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES

Les actions ordinaires sont inscrites à la cote de la NYSE et de la TSX sous le symbole « GIL ».

Le tableau suivant indique les fourchettes mensuelles des cours par action ordinaire et le volume de négociation des actions ordinaires pour l'exercice clos le 28 décembre 2025 à la TSX (en \$ CA) et à la NYSE (en \$ US).

ACTIONS ORDINAIRES							
Bourse de Toronto (TSX) ⁽¹⁾				Bourse de New York (NYSE) ⁽²⁾			
Mois	Haut (\$ CA)	Bas (\$ CA)	Volume de négociation	Mois	Haut (\$)	Bas (\$)	Volume de négociation
Janvier	75,87	66,75	5 843 352	Janvier	52,41	46,50	2 251 578
Février	78,42	72,18	7 911 260	Février	55,09	50,50	2 431 319
Mars	76,78	63,08	10 661 662	Mars	52,92	44,19	2 781 128
Avril	65,24	53,67	12 209 610	Avril	46,12	37,68	4 383 567
Mai	70,10	63,69	10 708 839	Mai	50,22	46,01	3 118 130
Juin	67,10	62,92	7 559 639	Juin	49,24	46,32	2 324 760
Juillet	73,07	68,12	6 876 916	Juillet	53,16	49,57	2 450 892

ACTIONS ORDINAIRES							
Bourse de Toronto (TSX) ⁽¹⁾				Bourse de New York (NYSE) ⁽²⁾			
Mois	Haut (\$ CA)	Bas (\$ CA)	Volume de négociation	Mois	Haut (\$)	Bas (\$)	Volume de négociation
Août	78,45	67,65	9 647 469	Août	56,59	49,12	4 441 328
Septembre	80,48	72,31	12 144 885	Septembre	57,80	52,42	4 158 075
Octobre	85,86	81,79	10 689 010	Octobre	61,52	58,29	4 703 597
Novembre	82,25	77,72	12 662 880	Novembre	58,63	55,39	5 497 150
Décembre (du 1 ^{er} au 28)	89,08	79,04	13 087 767	Décembre (du 1 ^{er} au 28)	64,63	57,03	10 793 869

(1) Les volumes de négociation ne comprennent aucune opération effectuée par l'intermédiaire de systèmes de négociation parallèles et ne représentent que les opérations effectuées à la TSX, ou environ 62 % de toutes les négociations effectuées au Canada (environ 194 millions d'actions ordinaires).

(2) Les volumes de négociation ne comprennent aucune opération effectuée par l'intermédiaire de systèmes de négociation parallèles et ne représentent que les opérations effectuées à la NYSE, ou environ 21 % de toutes les négociations effectuées aux États-Unis (environ 234 millions d'actions ordinaires).

NOTES

Au 28 décembre 2025, nos notes étaient les suivantes :

	Agence de notation	Note	Tendance
Note d'émetteur	Moody's	Baa3	Stable
	S&P	BBB-	Stable
	DBRS	BBB	Stable
	Fitch	BBB	Stable
Titres d'emprunt non garantis de premier rang	Moody's	Baa3	Stable
	S&P	BBB-	Stable
	DBRS	BBB	Stable
	Fitch	BBB	Stable

Moody's, Standard & Poor's (« S&P »), Fitch et DBRS Limited (« DBRS ») décrivent nos notes actuelles de la manière suivante, l'information reposant sur des renseignements publiés.

Moody's compte 9 catégories de notes des émetteurs et des titres d'emprunt à long terme, variant de Aaa à C, et elle utilise les coefficients « 1 », « 2 » et « 3 » pour les catégories générales allant de Aa à Caa. Le coefficient 1 indique que l'obligation se situe à l'extrémité supérieure de sa catégorie, le 2, qu'elle se situe au milieu de la catégorie, et le 3, qu'elle se situe à l'extrémité inférieure de la catégorie. La note d'émetteur Baa3 que Moody's nous a attribuée est la quatrième plus élevée qu'attribue Moody's parmi 9 catégories de notes. Les émetteurs auxquels Moody's attribue la note Baa3 sont considérés comme offrant une sécurité financière adéquate. Toutefois, certains éléments de protection peuvent être absents ou peuvent être incertains à long terme. Les notes d'émetteur attribuées par Moody's portent sur la solvabilité globale de l'émetteur, sont fondées sur l'entité elle-même et ne comprennent aucun facteur lié au titre ou au rang.

Lorsque Moody's place ses notes sous examen, le signe « + » indique une possible augmentation, le signe « - » une possible diminution et le signe « * » une évolution. La tendance d'une note indique la direction dans laquelle Moody's croit que la note se dirigera si la tendance du moment se maintient ou, dans certains cas, s'il n'est rien fait pour remédier à une situation. En général, le point de vue de Moody's est fondé principalement sur une évaluation de l'entité émettrice ou des titres de créance, selon le cas, mais peut également prendre en compte les perspectives du ou des secteurs dans lesquels l'entité émettrice exerce ses activités.

S&P compte 10 catégories de notes des émetteurs et des titres d'emprunt à long terme, variant de AAA à D, et elle utilise le signe plus (+) ou moins (-) pour les notes allant de AA à CCC afin d'indiquer la position relative au sein des principales catégories de notation. La note d'émetteur BBB- que S&P nous a attribuée est la quatrième plus élevée qu'attribue S&P parmi 10 catégories de notes. Les émetteurs qui se voient attribuer la note de la catégorie BBB- par S&P sont considérés comme offrant des paramètres de protection adéquats. Toutefois, une conjoncture

économique ou des changements de circonstances défavorables sont plus susceptibles d'affaiblir la capacité de la part du débiteur à respecter son engagement financier à l'égard de l'obligation. Les notes d'émetteur attribuées par S&P portent sur la solvabilité globale de l'émetteur, sont fondées sur l'entité elle-même et ne comprennent aucun facteur lié au titre ou au rang.

Pour déterminer la perspective d'une note, S&P tient compte de l'évolution de la conjoncture économique et/ou des conditions commerciales fondamentales. Une perspective n'est pas nécessairement un précurseur d'une révision de note ou du placement de la note sous surveillance. Une perspective peut être qualifiée de quatre manières différentes : positive, négative, stable ou en évolution. La tendance d'une note indique la direction dans laquelle S&P croit que la note se dirigera si la tendance du moment se maintient ou, dans certains cas, s'il n'est rien fait pour remédier à une situation. En général, le point de vue de S&P est fondé principalement sur une évaluation de l'entité émettrice ou des titres de créance, selon le cas, mais peut également prendre en compte les perspectives du ou des secteurs dans lesquels l'entité émettrice exerce ses activités.

Fitch compte 9 catégories de notes des émetteurs et des titres d'emprunt à long terme, variant de AAA à C, et elle utilise le signe plus (+) ou moins (-) pour les notes allant de AA à CCC afin d'indiquer la position relative au sein des principales catégories de notation. La note d'émetteur BBB que Fitch nous a attribuée est la quatrième plus élevée qu'attribue Fitch parmi 9 catégories de notes. Les émetteurs qui se voient attribuer la note de la catégorie BBB par Fitch sont considérés comme ayant une bonne qualité de crédit et cette note indique que les attentes en matière de risque de défaut sont actuellement faibles. La capacité du débiteur à remplir ses obligations financières est considérée comme étant adéquate, mais une conjoncture commerciale ou économique défavorable risque probablement de nuire à cette capacité. Les notes d'émetteur attribuées par Fitch portent sur la solvabilité globale de l'émetteur, sont fondées sur l'entité elle-même et ne comprennent aucun facteur lié au titre ou au rang.

Fitch peut ajouter le signe « + » ou « - » à une note pour indiquer une position relative au sein des principales catégories de notation. La tendance d'une note indique la direction dans laquelle Fitch croit que la note se dirigera si la tendance du moment se maintient ou, dans certains cas, s'il n'est pas remédié à une situation.

DBRS compte 10 catégories de notes des émetteurs et des titres d'emprunt à long terme, variant de AAA à D, plus amplement qualifiées de « (haut) » et « (bas) » dans toutes les catégories autres que AAA et D pour préciser la position relative de la note. L'absence de la mention « (haut) » ou « (bas) » indique que la note se situe dans la partie médiane de la catégorie. La note d'émetteur BBB que DBRS nous a attribuée est la quatrième plus élevée qu'attribue DBRS parmi 10 catégories de notes. La qualité du crédit des émetteurs qui ont reçu la note BBB de DBRS est considérée comme adéquate et la capacité de règlement des obligations financières par ces émetteurs est considérée acceptable. Toutefois, les émetteurs notés BBB peuvent être vulnérables à des événements futurs. Les notes d'émetteur attribuées par DBRS portent sur la solvabilité globale de l'émetteur, sont fondées sur l'entité elle-même et ne comprennent aucun facteur lié au titre ou au rang.

DBRS associe des tendances aux notes qu'elle attribue aux sociétés. Ces tendances indiquent l'avis de DBRS sur les perspectives des notes en question. Ces tendances se classent dans trois catégories : « positive », « stable » ou « négative ». La tendance d'une note indique la direction dans laquelle DBRS croit que la note se dirigera si la tendance du moment se maintient ou, dans certains cas, s'il n'est rien fait pour remédier à une situation. En général, le point de vue de DBRS est fondé principalement sur une évaluation de l'entité émettrice ou des titres de créance, selon le cas, mais peut également prendre en compte les perspectives du ou des secteurs dans lesquels l'entité émettrice exerce ses activités. Une tendance « positive » ou « négative » ne signale pas l'imminence d'un changement de note. Elle indique plutôt que la note est plus susceptible d'être modifiée à l'avenir que si elle avait été qualifiée de « stable ». DBRS associe des tendances à tous les titres d'un émetteur et il n'est pas inhabituel que les titres d'un même émetteur soient associés à des tendances différentes.

Les notes attribuées par les diverses agences de notation (Moody's, S&P, Fitch, DBRS) ne constituent pas une recommandation d'acheter, de conserver ou de vendre nos titres et peuvent être révisées ou retirées. Ces notes ne rendent pas compte du cours des billets ou de leur bien-fondé pour un investisseur donné. Rien ne garantit que ces notes demeureront en vigueur pour une période déterminée ni qu'elles ne seront pas éventuellement révisées ou simplement retirées si l'agence de notation en cause juge que la situation le justifie.

ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION

Administrateurs

Le tableau ci-dessous présente certains renseignements sur les administrateurs de Gildan qui sont actuellement en poste en date des présentes. Les administrateurs exercent leurs fonctions respectives depuis leur élection et/ou leur nomination et continueront d'exercer leurs fonctions jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires ou jusqu'à ce qu'un successeur soit dûment élu.

Nom et municipalité de résidence	Occupation principale	Administrateur depuis
Michael Kneeland ⁽¹⁾ Osprey (Floride) États-Unis	Administrateur de sociétés	Mai 2024
Glenn J. Chamandy Westmount (Québec) Canada	Co-fondateur, président et chef de la direction de Gildan	Mai 1984 à décembre 2023 et depuis mai 2024
Michener Chandlee ⁽²⁾⁽³⁾ Ponte Vedra Beach (Floride) États-Unis	Directeur financier de WHOOP, Inc.	Mai 2024
Anne-Laure Descours ⁽³⁾ Hong Kong, Chine	Administratrice de sociétés	Mars 2025
Ghislain Houle ⁽²⁾⁽⁴⁾ Westmount (Québec) Canada	Vice-président exécutif et chef de la direction financière de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	Mai 2024
Mélanie Kau ⁽³⁾⁽⁴⁾ Westmount (Québec) Canada	Entrepreneure, administratrice de sociétés	Mai 2024
Deepak Khandelwal Oakville (Ontario) Canada	Administrateur de sociétés	Février 2026
Peter Lee ⁽³⁾⁽⁴⁾ Corte Madera (Californie) États-Unis	Cofondateur et associé de Browning West LP	Mai 2024
Karen Stuckey ⁽²⁾⁽⁴⁾ San Marcos (Texas) États-Unis	Administratrice de sociétés	Mai 2024

(1) Président du conseil.

(2) Membre du comité d'audit.

(3) Membre du comité de gouvernance et de responsabilité sociale.

(4) Membre du comité de rémunération et des ressources humaines.

Michael Kneeland est actuellement président non membre de la direction du conseil d'administration de United Rentals, Inc. (NYSE : URI) et membre du conseil d'administration de GXO Logistics, Inc. (NYSE : GXO). Avec près de 26 ans d'expérience chez United Rentals, il est passé de PDG à président du conseil en 2019. Au cours de son mandat, il a supervisé la croissance de l'entreprise de location d'équipement, gérant des acquisitions totalisant près de 8 milliards de dollars. Auparavant, en 2015, il a été nommé au conseil consultatif national du Johns Hopkins Berman Institute of Bioethics. M. Kneeland a également siégé au conseil d'administration de YRC Worldwide, Inc. de 2011 à 2019 et de Brinks Home Security de 2019 à 2023.

Glenn J. Chamandy est cofondateur, président et chef de la direction de Gildan. Il compte plus de 40 ans d'expérience à la tête de Gildan et un solide bilan en matière de création de valeur. Il a supervisé la croissance de l'entreprise et la croissance de Gildan, qui est devenue une entreprise de fabrication verticalement intégrée à faible coût. M. Chamandy a également supervisé l'expansion de la Société en Amérique centrale et au Bangladesh et dirigé l'acquisition stratégique de HanesBrands en 2025. M. Chamandy est chef de la direction de Gildan depuis 20 ans. En 2015, M. Chamandy a fondé la Fondation Chamandy, une fondation familiale privée dont l'objectif est d'améliorer les conditions de vie de la nouvelle génération en apportant un soutien financier dans les domaines de la santé, l'éducation, la pauvreté, la recherche et l'environnement.

Michener Chandlee est actuellement directeur financier de WHOOP, Inc., apportant 30 ans d'expérience en matière de leadership dans le secteur de la vente au détail ainsi qu'une compréhension approfondie de la gestion d'une chaîne d'approvisionnement mondiale. Avant de se joindre à WHOOP, Inc. il a été directeur financier de Fanatics Commerce Inc. (anciennement Fanatics Inc.) de 2019 à 2023. Avant cela, il a passé 18 ans chez Nike, Inc. (NYSE : NKE), où il a occupé divers postes, notamment ceux de directeur des risques et de vice-président de l'audit d'entreprise, de vice-président et chef de la direction financière du marché mondial, de vice-président et chef de la direction financière de l'Amérique du Nord, de chef de la direction financière des marchés émergents et de chef de la direction financière de NIKE Golf. M. Chandlee est titulaire d'un baccalauréat du Roanoke College et d'une maîtrise en administration des affaires de l'IESE Business School.

Anne-Laure Descours agit actuellement à titre de consultante et de conseillère en développement durable et en approvisionnement pour PUMA SE, tant en Asie qu'en Europe. M^{me} Descours s'est jointe à PUMA SE en 2012 et y a occupé le poste de cheffe de l'approvisionnement et membre du conseil de gestion de 2019 à décembre 2024. Dans son rôle de cheffe de l'approvisionnement et forte de plus de 30 ans d'expérience dans le secteur de l'approvisionnement, M^{me} Descours supervisait les activités de développement et d'approvisionnement et était responsable du développement durable du groupe PUMA à l'échelle mondiale. Avant PUMA SE, M^{me} Descours a travaillé pour des organisations internationales d'approvisionnement, telles que Li & Fung et Otto International, toutes établies à Hong Kong. Elle est titulaire d'une maîtrise en gestion de la mode et du design de l'Institut Français de la Mode et d'une maîtrise en gestion de l'ESC Clermont Business School.

Ghislain Houle est actuellement vice-président exécutif et chef de la direction financière de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (TSX : CNR, NYSE : CNI), poste qu'il occupe depuis 2016. M. Houle apporte 30 ans d'expérience en tant que dirigeant financier, avec une expertise en gestion financière, planification stratégique et acquisitions stratégiques. Il a passé près de 26 ans au sein de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada dans divers postes, notamment à titre de vice-président et contrôleur général, ainsi que de vice-président, Planification financière. Il a également occupé d'autres postes au niveau des finances au sein de la Société. M. Houle est comptable professionnel agréé (CPA) et est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université McGill.

Mélanie Kau dirige Immobilier K2, promoteur d'espaces commerciaux de qualité. Elle siège aussi au conseil d'administration d'Alimentation Couche-Tard inc. (TSX : ATD) et est membre du comité des ressources humaines et de la gouvernance d'entreprise. M^{me} Kau possède une connaissance approfondie de la gouvernance d'entreprise et une vaste expérience de travail avec les fondateurs d'entreprises très prospères. Elle possède également de l'expérience dans la supervision du développement de candidats pour assurer la relève dans des situations complexes, notamment chez Alimentation Couche-Tard inc., à titre de présidente du conseil d'Aéroports de Montréal et à titre de présidente des ressources humaines chez The Fertility Partners, une société financée par des capitaux privés dans le domaine de la fertilité en Amérique du Nord. M^{me} Kau est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université Concordia et d'une maîtrise en journalisme de l'Université Northwestern.

Deepak Khandelwal siège aux conseils de la Banque HomeEquity, d'Alliant Credit Union et de la Fondation de l'Ivey Business School. Il a occupé des postes de haute direction pendant plus de 30 ans au sein d'entreprises d'envergure mondiale, notamment Google, McKinsey, Rogers et la CIBC. Il a piloté d'importantes transformations numériques, opérationnelles et liées à l'expérience client, tant en interentreprises (B2B) qu'auprès du grand public (B2C). Chez Google, il a codirigé à l'échelle mondiale le secteur de la publicité destinée aux PME, générant plus de 25 milliards de dollars de revenus annuels. À la CIBC, il occupait le poste de Premier vice-président à la direction et Chef de groupe, avec de vastes responsabilités en matière de numérique et d'opérations. Chez Rogers, il occupait le poste de Chef de la direction, Expérience client, où il dirigeait une équipe de plus de 10 000 employés et supervisait un budget d'exploitation d'un milliard de dollars afin de transformer en profondeur l'expérience des employés et des clients. Il a également été associé chez McKinsey, où il a travaillé pendant plus de 15 ans et dirigé la pratique mondiale du service à la clientèle. M. Khandelwal est titulaire d'un baccalauréat en génie électrique de l'Université de la Saskatchewan et d'une maîtrise en administration des affaires de l'Ivey Business School de l'Université Western.

Peter Lee est cofondateur et associé de Browning West LP, où il joue un rôle de premier plan dans la recherche en placement et l'affectation des capitaux. Il siège aussi actuellement en tant qu'administrateur au conseil de CAE Inc. (TSX : CAE, NYSE : CAE) et est membre de son comité des ressources humaines. Avant de cofonder Browning West LP en 2019, il était associé en placement chez Criterion Capital Management, où il était responsable de l'identification et de la recherche d'occasions de placement dans plusieurs secteurs. M. Lee a également occupé des postes chez Grey Mountain Partners et Lazard. De plus, il a siégé au conseil d'administration de Countryside Properties plc (LSE). M. Lee est titulaire d'un baccalauréat ès arts du Carleton College et d'une maîtrise en administration des affaires de la Harvard Business School.

Karen Stuckey siège actuellement au conseil de At Home Group Inc. (auparavant inscrite à la cote de la NYSE), un magasin à grande surface de décoration intérieure, et est la présidente du comité de la rémunération et du capital humain. Elle apporte 35 ans d'expérience en leadership axé sur le client dans des entreprises de vente au détail et de biens de consommation. Elle apporte de vastes connaissances englobant les comptes de résultats de marchandisage, de gestion d'un portefeuille de marques privées de plus de 40 milliards de dollars, de même que de l'expérience en tant que dirigeante dans le développement de produits. De plus, elle possède une expertise approfondie en matière d'approvisionnement mondial et de gestion de la chaîne d'approvisionnement. Plus récemment, elle a occupé le poste de vice-présidente principale, Marques privées chez Walmart Inc. M^{me} Stuckey a passé 17 ans chez Walmart dans des postes de direction où elle était responsable des comptes de résultats de marchandisage et du développement de marques privées dans les secteurs des vêtements, des articles de maison et des articles d'usage courant. De 2015 à 2022, elle a occupé le poste de vice-présidente principale, Marques privées chez Walmart Inc. Avant de se joindre à Walmart, elle a été présidente de la division des vêtements décontractés de HanesBrands et a occupé d'autres postes dans de nombreuses sociétés, notamment Target Corporation, Montgomery Ward et Cato Corporation. M^{me} Stuckey était membre du conseil d'administration de The Container Store Group, Inc. (anciennement inscrite à la cote de la NYSE) et membre de son comité de gouvernance jusqu'à sa récente opération de fermeture en 2025. M^{me} Stuckey est titulaire d'un baccalauréat ès sciences en marketing et en économie du St. Norbert College.

Membres de la haute direction

Le tableau ci-dessous présente certains renseignements sur les membres de la haute direction (au sens des lois sur les valeurs mobilières canadiennes applicables) de Gildan en date des présentes.

Nom et lieu de résidence	Poste au sein de la Société et principale occupation
Glenn J. Chamandy ⁽¹⁾ Westmount (Québec) Canada	Président, chef de la direction et administrateur
Luca Barile ⁽¹⁾ Montréal (Québec) Canada	Premier vice-président, chef de la direction financière
Chuck J. Ward Derricks (St. James) Barbade	Premier vice-président, chef de la direction commerciale
Benito A. Masi Ville de Panama, Panama	Président, fabrication
Rob Assal ⁽¹⁾ Toronto (Ontario) Canada	Premier vice-président, chef des affaires juridiques et des services administratifs
Brooke Ferguson ⁽¹⁾ Montréal (Québec) Canada	Première vice-présidente, cheffe de la direction des ressources humaines
Jason DeHaan ⁽¹⁾ Montréal (Québec) Canada	Premier vice-président, chef des technologies de l'information

(1) Membre de la direction de la Société.

Glenn J. Chamandy est cofondateur, président et chef de la direction de Gildan. Il compte plus de 40 ans d'expérience à la tête de Gildan et un solide bilan en matière de création de valeur. Il a supervisé la croissance de l'entreprise et le développement de Gildan, qui est devenue une entreprise de fabrication verticalement intégrée à faible coût. M. Chamandy a également supervisé l'expansion de la Société en Amérique centrale et au

Bangladesh et dirigé l'acquisition stratégique de HanesBrands en 2025. M. Chamandy est chef de la direction de Gildan depuis 20 ans. En 2015, M. Chamandy a fondé la Fondation Chamandy, une fondation familiale privée dont l'objectif est d'améliorer les conditions de vie de la nouvelle génération en apportant un soutien financier dans les domaines de la santé, l'éducation, la pauvreté, la recherche et l'environnement.

Luca Barile s'est joint à l'équipe des finances de Gildan en 2012 et a occupé divers postes de direction, notamment de direction des analyses et prévisions financières et des opérations financières. En 2021, M. Barile a été nommé vice-président de l'audit interne et de la gestion des risques d'entreprise. En 2023, il a été nommé chef des finances pour les ventes, le marketing et la distribution, avant d'être promu au poste de premier vice-président, chef de la direction financière en mars 2025. Avant de se joindre à Gildan, M. Barile a obtenu son titre de comptable professionnel agréé (CPA) au cours de son mandat d'auditeur externe et de conseiller chez Deloitte.

Chuck J. Ward s'est joint à Gildan en avril 2011 dans le cadre de l'acquisition de GoldToe Moretz Holdings Corp, où il occupait le poste de vice-président et chef des finances. Lorsqu'il a joint les rangs de Gildan, M. Ward a occupé le poste de vice-président, Intégration, et a dirigé l'intégration de GoldToe au sein de Gildan. En 2012, M. Ward a été nommé au poste de premier vice-président, Fabrication de fil, et était chargé de diriger les activités et le développement stratégique des installations de fabrication de fil de Gildan. En 2020, M. Ward a été nommé vice-président principal, Amérique du Nord, et était chargé de la vente, de la distribution et de la planification pour le marché nord-américain. Jusqu'à sa nomination au poste de premier vice-président, chef de l'exploitation en mars 2025, M. Ward agissait à titre de président, ventes, marketing et distribution, ayant la responsabilité mondiale des ventes et de la stratégie de vente, du marketing, de la planification et de la distribution depuis 2021. Depuis décembre 2025, M. Ward occupe le poste de chef de la direction commerciale, dirigeant l'organisation commerciale unifiée dans les domaines des vêtements imprimés et de la vente au détail.

Benito A. Masi travaille dans le secteur de la fabrication de vêtements depuis plus de 30 ans. En tant que président, fabrication, M. Masi est responsable du rendement stratégique et opérationnel des installations de fabrication et de la chaîne d'approvisionnement de Gildan à l'échelle mondiale. Il s'est joint à Gildan en 1986 et a occupé depuis plusieurs postes au sein de la Société. Il a été nommé vice-président, Fabrication de vêtements en février 2001. Il a été nommé premier vice-président, Fabrication de vêtements en août 2004, puis son titre a été changé pour premier vice-président, fabrication en janvier 2005. Le titre de M. Masi a ensuite été changé pour président, fabrication en 2018.

Rob Assal s'est joint à Gildan en août 2025 à titre de premier vice-président, chef des affaires juridiques et des services administratifs. À ce titre, il supervise les affaires juridiques mondiales de l'entreprise, la gouvernance d'entreprise, le développement corporatif, les marchandises et la conformité douanière, l'ESG ainsi que la sécurité corporative. Avant de se joindre à Gildan, M. Assal a été vice-président et avocat général chez Magna International Inc. (TSX : MG, NYSE : MGA), où il dirigeait une équipe mondiale et conseillait sur des initiatives stratégiques, des dossiers corporatifs complexes, des fusions et acquisitions ainsi que la conformité en matière de qualité des produits. Il apporte à Gildan plus de 15 ans d'expérience de direction et de conseils juridiques stratégiques au service des activités et de la croissance de l'entreprise. Avant son passage chez Magna International Inc., M. Assal a occupé divers rôles juridiques, notamment au sein de l'un des principaux cabinets d'avocats au Canada.

Brooke Ferguson s'est jointe à Gildan en 2025 et occupe actuellement le poste de première vice-présidente, cheffe de la direction des ressources humaines. Auparavant, M^{me} Ferguson a mené une carrière de plus de 30 ans au sein de la Compagnie de la Baie d'Hudson (HBC), où elle a occupé une série de postes de plus en plus importants en ressources humaines, dirigeant des opérations au Canada, aux États-Unis et en Inde. De 2020 à 2025, elle a occupé le poste de cheffe des ressources humaines chez HBC, supervisant l'ensemble des fonctions liées aux ressources humaines de l'entreprise. Tout au long de sa carrière, M^{me} Ferguson a occupé de nombreux rôles clés, pilotant tant les volets fonctionnels qu'opérationnels des RH, avec un engagement marqué envers le développement des talents et la mise en place de stratégies novatrices et rentables au service des organisations. Elle détient la certification de cadre en ressources humaines (CHRE) délivrée par l'Association des professionnels en ressources humaines (HRPA).

Jason DeHaan s'est joint à Gildan en juillet 2017 et agit actuellement à titre de premier vice-président, chef des technologies de l'information. Il compte plus de 30 ans d'expérience en technologies de l'information. Avant de se joindre à Gildan, M. DeHaan était chef des technologies de l'information chez Abercrombie & Fitch (NYSE : ANF) depuis 2014, où il a occupé des postes clés dans l'équipe de direction des TI de la société de 2012 à 2014. Il a également été chef des technologies de l'information de la ville de Chicago de 2010 à 2012 et son premier chef des technologies de l'information adjoint de 2007 à 2010. M. DeHaan dirige l'organisation mondiale des technologies de l'information et de la sécurité de l'information de Gildan.

Au 23 février 2026, les membres de la haute direction et les administrateurs de la Société, en tant que groupe, étaient propriétaires véritables de 1 497 522 actions ordinaires, ce qui représente 0,8 % des droits de vote se rattachant à toutes les actions ordinaires.

Interdiction d'opérations, faillites, amendes ou sanctions

À la connaissance de la Société, aucun administrateur ou haut dirigeant : a) n'est, à la date de la notice annuelle, ou n'a été, au cours des dix années précédentes, administrateur, chef de la direction ou chef de la direction financière d'une société qui : (i) a fait l'objet d'une ordonnance prononcée pendant que l'administrateur ou le haut dirigeant exerçait les fonctions d'administrateur, de chef de la direction ou de chef de la direction financière; (ii) a fait l'objet d'une ordonnance prononcée après que l'administrateur ou le haut dirigeant a cessé d'exercer les fonctions d'administrateur, de chef de la direction ou de chef de la direction financière et découlant d'un événement survenu pendant qu'il exerçait ces fonctions. Pour l'application des paragraphes qui précèdent, une « ordonnance » s'entend de l'une des ordonnances suivantes qui a été en vigueur plus de 30 jours consécutifs : (i) toute ordonnance d'interdiction d'opérations; (ii) toute ordonnance assimilable à une interdiction d'opérations; (iii) toute ordonnance qui a refusé à la société pertinente le droit de se prévaloir d'une dispense prévue par la législation en valeurs mobilières.

À la connaissance de la Société, aucun administrateur, haut dirigeant ou actionnaire détenant un nombre suffisant de titres de la Société pour influencer de façon importante sur le contrôle de la Société : a) n'est, à la date de la notice annuelle, ou n'a été, au cours des dix années précédentes, administrateur ou haut dirigeant d'une société qui, pendant qu'il exerçait ces fonctions ou dans l'année suivant la cessation de ces fonctions, a fait faillite, a fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, a été poursuivie par ses créanciers, a conclu un concordat ou un compromis avec eux, a intenté des poursuites contre eux, a pris des dispositions ou fait des démarches en vue de conclure un concordat ou un compromis avec eux, ou bien a vu un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite être nommé pour détenir ses biens; b) n'a, au cours des dix années précédant la date de la notice annuelle, fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, été poursuivi par ses créanciers, conclu un concordat ou un compromis avec eux, intenté des poursuites contre eux, pris des dispositions ou fait des démarches en vue de conclure un concordat ou un compromis avec eux, ou n'a vu un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite être nommé pour détenir ses biens, à l'exception de ce qui suit :

- a) Mélanie Kau est devenue administratrice d'Atis Group Inc. (« Atis ») en octobre 2017. Au début de 2021, Atis a demandé la protection de la Cour supérieure du Québec en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* afin de restructurer ses activités. M^{me} Kau a cessé de siéger comme administratrice d'Atis en février 2021. En décembre 2021, la quasi-totalité des actifs non monétaires d'Atis ont été vendus et l'entité a fait faillite;
- b) Deepak Khandelwal est devenu administrateur de Wirkn Inc. en mai 2021. En octobre 2022, Wirkn Inc. a déclaré faillite et, par la suite, M. Khandelwal a cessé d'être administrateur de Wirkn Inc.;
- c) Michael Kneeland est devenu administrateur de Monitronics International Inc. (« Monitronics ») en août 2019 dans le cadre d'une restructuration de Monitronics suite aux dossiers de faillite du chapitre 11 déposés par Monitronics et ses filiales en juin 2019. Monitronics a de nouveau demandé la protection contre les faillites en vertu du chapitre 11 en mai 2023 aux termes d'une entente conclue entre la majorité des parties prenantes de Monitronics visant à appuyer une restructuration accélérée. M. Kneeland a par la suite cessé d'être administrateur de Monitronics en juin 2023.

À la connaissance de la Société, aucun administrateur, haut dirigeant ou actionnaire détenant un nombre suffisant de titres de la Société pour influencer de façon importante sur le contrôle de la Société ne s'est vu infliger : a) des amendes ou des sanctions par un tribunal en vertu de la législation en valeurs mobilières ou par une autorité en valeurs mobilières, ni n'a conclu de règlement à l'amiable avec celle-ci; b) toute autre amende ou sanction par un tribunal ou un organisme de réglementation qui serait vraisemblablement considérée comme importante par un investisseur raisonnable ayant à prendre une décision d'investissement.

INFORMATION SUR LE COMITÉ D'AUDIT ET DES FINANCES

Mandat du comité d'audit et des finances

Le mandat du comité d'audit et des finances est joint aux présentes à titre d'annexe A.

Composition du comité d'audit et des finances

Le comité d'audit et des finances est composé de quatre administrateurs indépendants qui possèdent des compétences financières, comme ces termes sont définis en vertu des lois et règlements sur les valeurs mobilières du Canada et des États-Unis et conformément aux normes de gouvernance de la NYSE. Leur formation et leur expérience pertinentes à l'exercice de leurs fonctions en tant que membres du comité d'audit et des finances sont les suivantes :

Ghislain Houle – M. Houle est actuellement vice-président exécutif et chef de la direction financière de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (TSX : CNR, NYSE : CNI), poste qu'il occupe depuis 2016. M. Houle apporte 30 ans d'expérience en tant que dirigeant financier, avec une expertise en gestion financière, planification stratégique et acquisitions stratégiques. Il a passé près de 26 ans au sein de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada dans divers postes, notamment à titre de vice-président et contrôleur général, ainsi que de vice-président, Planification financière. Il a également occupé d'autres postes au niveau des finances au sein de la Société. M. Houle est comptable professionnel agréé (CPA) et est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université McGill.

Michener Chandlee – M. Chandlee est actuellement directeur financier de WHOOP, Inc., apportant 30 ans d'expérience en matière de leadership dans le secteur de la vente au détail ainsi qu'une compréhension approfondie de la gestion d'une chaîne d'approvisionnement mondiale. Avant de se joindre à WHOOP, Inc. il a été directeur financier de Fanatics Commerce Inc. (anciennement Fanatics Inc.) de 2019 à 2023. Avant cela, il a passé 18 ans chez Nike, Inc. (NYSE : NKE), où il a occupé divers postes, notamment ceux de directeur des risques et de vice-président de l'audit d'entreprise, de vice-président et chef de la direction financière du marché mondial, de vice-président et chef de la direction financière de l'Amérique du Nord, de chef de la direction financière des marchés émergents et de chef de la direction financière de NIKE Golf. M. Chandlee est titulaire d'un baccalauréat du Roanoke College et d'une maîtrise en administration des affaires de l'IESE Business School.

Karen Stuckey – M^{me} Stuckey siège actuellement au conseil de At Home Group Inc. (auparavant inscrite à la cote de la NYSE), un magasin à grande surface de décoration intérieure, et est la présidente du comité de la rémunération et du capital humain. Elle apporte 35 ans d'expérience en leadership axé sur le client dans des entreprises de vente au détail et de biens de consommation. Elle apporte de vastes connaissances englobant les comptes de résultats de marchandisage, de gestion d'un portefeuille de marques privées de plus de 40 milliards de dollars, de même que de l'expérience en tant que dirigeante dans le développement de produits. De plus, elle possède une expertise approfondie en matière d'approvisionnement mondial et de gestion de la chaîne d'approvisionnement. Plus récemment, elle a occupé le poste de vice-présidente principale, Marques privées chez Walmart Inc. M^{me} Stuckey a passé 17 ans chez Walmart dans des postes de direction où elle était responsable des comptes de résultats de marchandisage et du développement de marques privées dans les secteurs des vêtements, des articles de maison et des articles d'usage courant. Avant de se joindre à Walmart, elle a été présidente de la division des vêtements décontractés de HanesBrands et a occupé d'autres postes dans de nombreuses sociétés, notamment Target Corporation, Montgomery Ward et Cato Corporation. M^{me} Stuckey était membre du conseil d'administration de The Container Store Group, Inc. (anciennement inscrite à la cote de la

NYSE) et membre de son comité de gouvernance jusqu'à sa récente opération de fermeture en 2025. M^{me} Stuckey est titulaire d'un baccalauréat ès sciences en marketing et en économie du St. Norbert College.

Approbation préalable des services non liés à l'audit

Conformément aux normes sur l'indépendance des auditeurs du Code de déontologie de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec (CPA), à la loi intitulée *Sarbanes-Oxley Act of 2002* et aux règles de la Securities and Exchange Commission des États-Unis, la Société n'est pas autorisée à engager son auditeur externe pour la prestation de certains services non liés à l'audit à la Société et à ses filiales, incluant la tenue de livres ou d'autres services liés aux registres comptables ou aux états financiers, des services de technologie de l'information, des services d'évaluation, des services actuariels, des services d'audit interne, des services de financement des entreprises, des fonctions de gestion, des fonctions de ressources humaines, des services juridiques et des services d'experts non liés à l'audit. La Société engage son auditeur externe à l'occasion pour fournir certains services non liés à l'audit autres que les services interdits. Tous les services non liés à l'audit doivent être expressément approuvés au préalable par le comité d'audit et des finances.

Honoraires pour les services de l'auditeur externe

Le total des honoraires facturés par KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. (« **KPMG** »), auditeur externe de la Société, pour divers services liés à l'audit et non liés à l'audit pour les exercices 2025 et 2024 était comme suit :

Honoraires d'audit — Le total des honoraires d'audit facturés par KPMG a été de 6 569 750 \$ CA pour l'exercice 2025 et de 3 835 250 \$ CA pour l'exercice 2024. Ces honoraires visaient des services professionnels fournis à l'occasion de l'audit annuel des états financiers consolidés de la Société et des examens trimestriels des états financiers intermédiaires de la Société et des services fournis à l'occasion de dépôts ou de missions d'audit prévus par la loi et la réglementation, des services fournis relativement à des placements canadiens d'obligations et des procédures d'audit supplémentaires liées aux questions de comptabilité. Pour l'exercice 2025, les honoraires reflètent l'augmentation de la portée de l'audit découlant de l'acquisition de Hanes et les services liés aux valeurs mobilières dans le cadre de la fusion fournis par l'auditeur relativement à la déclaration d'inscription sur formulaire F-4 et sur formulaire S-8 exigée par la SEC et à la notice d'offre américaine nécessaires dans le cadre de l'acquisition de Hanes. Les honoraires d'audit annuel des états financiers consolidés de la Société comprennent les honoraires relatifs à l'audit par KPMG de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de la présentation de l'information financière de la Société.

Honoraires pour services liés à l'audit — Le total des honoraires pour services liés à l'audit facturés par KPMG a été de 482 750 \$ CA pour l'exercice 2025 et de 567 250 \$ CA pour l'exercice 2024. Ces services ont consisté en des services de traduction, de certification d'ESG et de certification du capital versé pour les filiales de Gildan.

Honoraires pour services fiscaux — Le total des honoraires pour services fiscaux facturés par KPMG a été de 894 000 \$ CA pour l'exercice 2025 et de 596 000 \$ CA pour l'exercice 2024. Ces services ont porté sur la conformité fiscale, notamment sur l'établissement et la révision des déclarations de revenus, et sur l'étude des prix de cession interne annuels.

POURSUITES

La Société est partie à des réclamations et litiges intentés dans le cours normal des affaires. La Société ne prévoit pas que la résolution de ces questions ait une incidence défavorable importante sur la situation financière ou les résultats d'exploitation de la Société.

AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES

L'agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres de la Société est Services aux investisseurs Computershare Inc., qui a des bureaux à Montréal et à Toronto, où les registres des transferts des actions ordinaires sont tenus. Le coagent des transferts et coagent chargé de la tenue des registres de la Société est la Computershare Trust Company, N.A., dont le bureau se trouve à Golden, au Colorado.

CONTRATS IMPORTANTS

Mis à part les contrats passés dans le cours normal des activités, le seul contrat important passé au cours de l'exercice 2025, ou avant l'exercice 2025 et qui est encore en vigueur, est le suivant :

- Le régime de droits de 2023, qui a été adopté par le conseil d'administration le 21 février 2023 et qui a été approuvé et ratifié la dernière fois par les actionnaires de la Société à l'assemblée annuelle des actionnaires ayant eu lieu le 4 mai 2023. À moins qu'il ne soit résilié auparavant ou qu'il n'expire conformément à ses modalités, le régime de droits de 2023 expirera à la date à laquelle l'assemblée annuelle des actionnaires de la Société aura lieu en 2026 et comporte une option de renouvellement conditionnelle à l'approbation des actionnaires. Le régime de droits de 2023 a été déposé sur SEDAR+ le 22 février 2023 et il peut être consulté à l'adresse www.sedarplus.ca.

INTÉRÊTS DES EXPERTS

KPMG, auditeur externe de la Société, a dressé un rapport sur les états financiers annuels de 2025, lesquels ont été déposés auprès des autorités en valeurs mobilières. KPMG a confirmé qu'elle est indépendante à l'égard de la Société au sens des règles pertinentes et des interprétations y afférentes prescrites par les organismes professionnels pertinents au Canada et au sens de toute législation ou de tout règlement applicable. De plus, KPMG est une société de comptables indépendante de la Société en vertu de toutes les normes professionnelles et réglementaires américaines pertinentes.

MISE EN GARDE À L'ÉGARD DES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Certains énoncés qui figurent dans la présente notice annuelle constituent des énoncés prospectifs au sens de la loi des États-Unis intitulée *Private Securities Litigation Reform Act of 1995* et des lois et de la réglementation sur les valeurs mobilières du Canada. Ces énoncés sont assujettis à des risques, des incertitudes et des hypothèses importants. Les énoncés prospectifs comprennent entre autres de l'information sur nos objectifs et sur les stratégies visant à atteindre ces objectifs, des déclarations en lien avec la construction et l'aménagement de la deuxième usine de textile au sein du complexe au Bangladesh (y compris l'échéancier et les dépenses d'investissement), les attentes de Gildan selon laquelle elle suspendra les rachats d'actions jusqu'à ce que son ratio de levier financier de la dette nette se rapproche du point médian de sa fourchette cible, la stratégie ESG de nouvelle génération de la Société et les objectifs ESG, de même que de l'information sur nos opinions, nos plans, nos attentes, nos anticipations, nos estimations et nos intentions. En particulier, l'information qui figure aux rubriques « Aperçu des activités » et « Stratégie » contient des énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs se reconnaissent généralement à l'emploi de termes ayant une connotation conditionnelle ou prospective, tels que « peut », « fera », « s'attend à », « a l'intention de », « estime », « prévoit », « suppose », « anticipe », « planifie », « croit », ou « continue », de même que de la forme négative de ces expressions ou des variantes de celles-ci ou de termes semblables. Le lecteur est invité à consulter les documents que nous avons déposés auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières et de la Securities and Exchange Commission des États-Unis, ainsi que les risques décrits aux sections « Gestion des risques financiers », « Principales estimations comptables et jugements » et « Risques et incertitudes » du rapport de gestion annuel de 2025 pour une analyse des divers facteurs pouvant influencer nos résultats futurs. Les facteurs significatifs et les principales hypothèses qui ont été retenus pour tirer une conclusion ou formuler une prévision ou une projection sont également présentés dans la présente notice annuelle.

Les énoncés prospectifs sont, de par leur nature, incertains et les résultats ou les événements qui y sont prévus pourraient différer considérablement des résultats ou des événements réels. Les facteurs significatifs qui pourraient faire en sorte que les événements ou les résultats réels diffèrent considérablement des conclusions, prévisions ou projections reflétées dans ces énoncés prospectifs comprennent notamment :

- les changements des conditions économiques, financières ou géopolitiques générales à l'échelle mondiale ou sur un ou plusieurs des marchés que nous desservons;
- notre capacité à mettre à exécution nos stratégies et nos plans de croissance, y compris notre aptitude à mettre en service l'expansion de la capacité prévue;

- notre capacité à intégrer avec succès les acquisitions et réaliser les synergies et les bénéfices attendus (y compris en ce qui concerne l'acquisition de HanesBrands);
- l'intensité de la concurrence et notre capacité à la soutenir efficacement;
- notre dépendance à l'égard d'un petit nombre de clients d'envergure, y compris notre plus important distributeur;
- le fait que nos clients ne soient pas dans l'obligation de passer un minimum de commandes fermes;
- notre capacité à prévoir, identifier et réagir à l'évolution des préférences des consommateurs et des tendances de consommation;
- notre capacité à gérer efficacement le niveau de notre production et de nos stocks en fonction des fluctuations de la demande des consommateurs;
- les fluctuations et la volatilité, par rapport aux niveaux actuels, des cours des matières premières et des produits énergétiques entrant dans la fabrication et le transport de nos produits;
- notre dépendance à l'égard de fournisseurs clés et notre capacité à maintenir un approvisionnement ininterrompu en matières premières, en matières intermédiaires et en produits finis;
- le succès de nos programmes de marketing, de promotions et d'innovation;
- notre niveau d'endettement et ses conséquences potentielles sur notre entreprise et nos activités;
- l'impact des risques liés aux conditions météorologiques, au climat politique et socioéconomique, aux catastrophes naturelles, aux épidémies, aux pandémies et aux endémies propres aux pays où nous exerçons nos activités ou dans lesquels nous vendons nos produits ou auprès desquels nous nous approvisionnons;
- la perturbation des activités de fabrication et de distribution causée par des facteurs tels que des enjeux opérationnels, des perturbations au niveau des fonctions logistiques de transport, des conflits de travail, l'instabilité politique ou sociale, les événements liés au climat, les catastrophes naturelles, les épidémies et les pandémies et d'autres événements défavorables imprévus;
- la conformité à la réglementation en matière de commerce international, de concurrence, de fiscalité, d'environnement, de santé et de sécurité au travail, de responsabilité de produits, d'emploi, de brevets et de marques de commerce, de gouvernance et de valeurs mobilières, de licences et de permis, de protection de la vie privée, de faillite, de lutte anticorruption, ou de toutes autres lois ou réglementation en vigueur dans les territoires où nous exerçons nos activités;
- l'imposition de mesures correctives commerciales, la conformité aux règlements en matière de droits et tarifs et les modifications qui y sont apportées, les lois et accords sur le commerce international, les accords commerciaux bilatéraux et multilatéraux et les programmes de préférences commerciales sur lesquels compte actuellement la Société pour exercer ses activités de fabrication ou pour l'application des mesures de protection qui en découlent;
- l'incidence, y compris les répercussions économiques plus générales, des tarifs imposés par l'administration américaine et des mesures de représailles adoptées par d'autres gouvernements, ou l'imposition de nouvelles restrictions ou interdictions visant l'exportation ou l'importation de biens entre les pays;
- l'élimination des subventions gouvernementales et des crédits dont nous bénéficions actuellement, et la non-matérialisation des nouvelles subventions et des nouveaux crédits attendus;
- les facteurs ou circonstances qui pourraient faire grimper notre taux d'impôt effectif, dont le résultat de vérifications fiscales ou la modification de lois ou de traités fiscaux applicables;
- les modifications à la réglementation en matière d'environnement et de santé et sécurité et le non-respect de celle-ci;
- les conséquences des changements climatiques mondiaux sur nos activités;
- l'évolution ou le risque de violation des lois et règlements sur la sécurité des produits de consommation;
- les changements relatifs à nos relations de travail avec nos employés ou aux lois et réglementations sur l'emploi au Canada comme à l'étranger;
- notre dépendance à l'égard des gestionnaires clés et notre capacité à attirer et/ou à retenir du personnel clé;
- une mauvaise presse à la suite de violations réelles, présumées ou perçues, par la Société ou l'un de ses sous-traitants, des droits de la personne, des lois du travail et environnementales ou des normes du travail internationales, ou pour des pratiques de travail ou toutes autres pratiques commerciales contraires à l'éthique;
- notre capacité à protéger nos droits de propriété intellectuelle;
- notre capacité à protéger la force et la réputation de nos marques;

- les problèmes opérationnels liés à nos systèmes d'information ou à ceux de nos fournisseurs de services découlant de pannes de systèmes, de virus, d'une atteinte à la sécurité et à la cybersécurité, de désastres, de perturbations découlant de la mise à jour ou de l'intégration de systèmes;
- une atteinte réelle ou perçue à la sécurité des données;
- l'évolution rapide de l'intelligence artificielle;
- les modifications des méthodes et des estimations comptables;
- l'exposition aux risques découlant des instruments financiers, dont le risque de crédit lié aux créances clients et à d'autres instruments financiers, le risque de liquidité, le risque de change et le risque de taux d'intérêt, de même que les risques liés aux prix des marchandises.

Ces facteurs pourraient faire en sorte que la performance et les résultats financiers réels de la Société au cours des périodes futures diffèrent de façon significative des estimations ou des projections à l'égard de la performance ou des résultats futurs exprimés, expressément ou implicitement, dans ces énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs ne tiennent pas compte de l'incidence que les opérations ou les éléments non récurrents ou inhabituels annoncés ou qui se produiront après la formulation des énoncés pourraient avoir sur les activités de la Société. Par exemple, ils ne tiennent pas compte de l'incidence des cessions et des acquisitions d'entreprises ou d'autres transactions commerciales, des dépréciations d'actifs, des pertes de valeur d'actifs ou d'autres charges annoncées ou qui sont constatées après la formulation des énoncés prospectifs. L'incidence financière de ces opérations et d'éléments non récurrents ou inhabituels peut se révéler complexe et dépend nécessairement des faits propres à chacun d'eux.

Rien ne peut garantir que les attentes exprimées dans nos énoncés prospectifs se concrétiseront. Les énoncés prospectifs ont pour but de fournir au lecteur une description des attentes de la direction relativement à la performance financière future de la Société et ils risquent de ne pas convenir à d'autres fins. De plus, à moins d'indication contraire, les énoncés prospectifs présentés dans la présente notice annuelle ont été établis en date des présentes et nous ne nous engageons nullement à les actualiser publiquement ni à les réviser à la lumière de nouveaux renseignements ou d'événements futurs ou pour quelque autre motif que ce soit, sauf si les lois ou les réglementations applicables l'exigent. Les énoncés prospectifs contenus dans la présente notice annuelle sont présentés sous réserve expresse de cette mise en garde.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Des renseignements complémentaires, dont la rémunération des administrateurs et des membres de la haute direction et les prêts qui leur ont été consentis, le nom des principaux porteurs de titres de la Société et les titres autorisés à des fins d'émission aux termes des régimes de rémunération sous forme de capitaux propres de la Société, figurent dans la circulaire d'information de la direction relative à la plus récente assemblée annuelle des actionnaires de la Société dans le cadre de laquelle il y aura élection d'administrateurs. Des renseignements financiers supplémentaires sont également fournis dans les états financiers annuels de 2025 de la Société et dans le rapport de gestion annuel de 2025 pour le dernier exercice complet de la Société.

Ces documents et des renseignements supplémentaires concernant Gildan se trouvent sur le site Web SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca et sur le site Web EDGAR à l'adresse www.sec.gov. On peut également en obtenir des exemplaires, sur demande, en s'adressant au secrétaire de Gildan, à l'adresse suivante :

600, boulevard De Maisonneuve Ouest, 33^e étage
 Montréal (Québec)
 H3A 3J2
 Téléphone : 514 735-2023

Les documents susmentionnés ainsi que les communiqués de presse de Gildan sont également disponibles sur le site Web de la Société à l'adresse www.gildancorp.com. Les renseignements qui figurent sur le site Web de la Société ne font pas partie de la présente notice annuelle et n'y sont pas intégrés par renvoi.

ANNEXE A – MANDAT DU COMITÉ D'AUDIT ET DES FINANCES

1. OBJET

Le comité d'audit et des finances (le « CAF ») de Les Vêtements de Sport Gildan Inc. (la « Société ») a pour but d'aider le conseil d'administration de la Société (le « conseil ») à s'acquitter de ses responsabilités en matière de présentation de l'information financière, de surveillance de l'auditeur externe, de gestion des risques et de contrôles internes, ainsi que de financement et d'affectation des capitaux, et de présenter des recommandations au conseil, au besoin. Le CAF s'acquitte de ses responsabilités en tenant des réunions trimestrielles et spéciales, qui comportent l'examen de rapports financiers et d'autres documents d'information établis par la direction, et en ayant des discussions indépendantes avec la direction, l'auditeur externe et les auditeurs internes.

2. OBLIGATIONS ET RESPONSABILITÉS

Le CAF a notamment les obligations et les responsabilités suivantes :

Surveillance de la présentation de l'information financière

1. examiner avec la direction et, s'il y a lieu, l'auditeur externe, et recommander au conseil aux fins d'approbation :
 - a. les états financiers consolidés audités annuels de la Société et l'information qui les accompagne, le rapport de gestion annuel de la Société (le « rapport de gestion ») et le communiqué de presse sur les résultats connexe;
 - b. les états financiers consolidés intermédiaires résumés de la Société et l'information qui les accompagne, y compris le rapport de gestion trimestriel de la Société et le communiqué de presse sur les résultats connexe;
 - c. l'information financière présentée dans les prospectus, les déclarations d'inscription, les notices d'offre, les notices annuelles, les circulaires de sollicitation de procurations de la direction ainsi que tout autre document que la Société est tenue de publier ou de déposer auprès des autorités en valeurs mobilières compétentes;
 - d. le type d'information financière présentée dans les communiqués de presse sur les résultats et autres documents devant être déposés auprès des autorités de réglementation au Canada ou aux États-Unis, et la façon dont elle est présentée ainsi que les contrôles et les processus connexes (y compris les indications de résultats et toute autre information prospective importante, de même que l'utilisation d'information financière pro forma ou non conforme aux PCGR);
2. veiller à ce que la direction ait mis en place des procédures adéquates pour examiner la communication au public par la Société d'information financière extraite ou tirée des états financiers de la Société et des rapports de gestion connexes;
3. examiner avec la direction et l'auditeur externe la qualité, la pertinence et la communication des principes et des conventions comptables de la Société, des hypothèses sous-jacentes et des pratiques en matière de présentation de l'information, ainsi que les modifications qu'il est proposé d'y apporter;
4. examiner les analyses ou autres communications écrites préparées par la direction et énonçant des questions importantes concernant la présentation de l'information financière, y compris la méthode utilisée pour comptabiliser les opérations et événements inhabituels importants et la communication d'information connexe, les principales questions comptables, les estimations et jugements utilisés dans le cadre de la préparation des états financiers, les analyses de l'incidence de l'application d'autres principes comptables acceptables et la communication des opérations entre apparentés et d'autres sujets sensibles;
5. examiner l'incidence possible de litiges, réclamations ou autres éventualités, notamment les cotisations fiscales et les initiatives d'ordre réglementaire ou comptable, susceptibles d'avoir un effet important sur la situation financière ou les résultats d'exploitation de la Société, et évaluer

- la pertinence de la communication d'information connexe dans les documents examinés par le CAF;
6. examiner les résultats de l'audit externe, les problèmes importants soulevés dans le cadre de cet audit ainsi que les mesures prises par la direction et/ou son plan d'action en réponse à toute lettre de recommandation de l'auditeur externe et à toute recommandation importante qui y est formulée;
 7. superviser le processus d'attestation par la direction et le dépôt auprès des autorités en valeurs mobilières compétentes;
 8. examiner, au besoin, la politique de communication de l'information de la Société et recommander des modifications au conseil aux fins d'approbation;

Gestion du risque et contrôles internes

9. examiner la politique de gestion des risques financiers de la Société et les politiques connexes et, au besoin, recommander des modifications au conseil aux fins d'approbation;
10. recevoir un rapport de la direction évaluant l'intégrité, la pertinence et l'efficacité du cadre de gestion des risques et des procédures de contrôle interne en matière d'information financière de la Société, et examiner les rapports de l'auditeur sur ces questions;
11. superviser la stratégie en matière de technologies de l'information et de gestion des risques, ainsi que les risques liés à la cybersécurité et à la confidentialité des données, les contrôles et questions connexes, notamment les politiques, les directives, les plans de réponse aux incidents et les procédures;
12. examiner et approuver les politiques et les paramètres de la Société qui s'appliquent aux opérations de couverture et aux contrats sur dérivés;
13. recevoir un rapport de la direction évaluant la pertinence et l'efficacité des contrôles et des procédures de communication de l'information de la Société;
14. examiner les protections d'assurance chaque année et lorsque les circonstances peuvent l'exiger;
15. à titre de responsabilité partagée avec le comité de gouvernance et de responsabilité sociale, examiner et surveiller la conformité aux politiques et aux pratiques de la Société relatives aux opérations entre apparentés;
16. superviser les procédures confidentielles, sous le couvert de l'anonymat, permettant la réception, la conservation et le traitement des plaintes ou des préoccupations communiquées à la Société, y compris quant aux questions comptables, de contrôles comptables internes ou d'audit et y compris les préoccupations transmises par des membres du personnel concernant des questions comptables ou d'audit;
17. examiner, au besoin, la politique de dénonciation de la Société et recommander des modifications au conseil aux fins d'approbation;
18. demander l'exécution d'un audit spécial, au besoin;

Conformité aux lois et règlements

19. à titre de responsabilité partagée avec le comité de gouvernance et de responsabilité sociale, aider le conseil à surveiller la conformité de la Société aux exigences légales et réglementaires applicables et les processus de la Société permettant d'assurer cette conformité, y compris la conformité à la législation en valeurs mobilières et la conformité fiscale;

Fonction d'audit interne

20. approuver la nomination et la fin de mandat, selon le cas, du responsable de la fonction d'audit interne et examiner son rendement;
21. veiller à ce que le responsable de la fonction d'audit interne ait un accès direct et sans restriction au CAF et à tous les niveaux de la direction;
22. discuter avec la direction et le responsable de la fonction d'audit interne de l'autorité, du rôle, des responsabilités, de la portée et des services (assurance et conseils) de la fonction d'audit interne;
23. examiner et approuver le plan d'audit interne fondé sur les risques ainsi que les budgets et l'administration des ressources humaines de la fonction d'audit interne;

24. obtenir des rapports périodiques du responsable de la fonction d'audit interne à propos des conclusions de l'audit interne et examiner les rapports périodiques de la direction sur l'avancement des plans d'action de la direction visant à remédier aux carences de contrôle relevées dans ces conclusions;
25. recevoir les mises à jour du responsable de l'audit interne sur le rendement du service d'audit interne par rapport à son plan;
26. veiller à ce qu'un programme d'assurance et d'amélioration de la qualité soit établi pour la fonction d'audit interne et examiner les résultats chaque année;
27. examiner et approuver les modifications devant être apportées aux règles de la fonction d'audit interne de la Société;

Auditeur externe

28. recommander au conseil la nomination, le maintien en fonction et, s'il y a lieu, la fin de mandat et le remplacement de l'auditeur externe, sous réserve de l'approbation des actionnaires, ainsi que la rémunération devant être versée à l'auditeur externe;
29. effectuer des évaluations annuelles du rendement de l'auditeur externe, y compris l'évaluation de ses compétences et de sa rémunération, ainsi que de la qualité et de l'indépendance de ses audits;
30. contrôler au moins une fois par année les résultats des examens périodiques de contrôle de la qualité effectués par les autorités de réglementation et les professionnels à propos de la qualité des audits externes, y compris les mesures correctives que l'auditeur externe doit prendre et les incidences sur le contrôle interne de la Société;
31. superviser toutes les relations entre l'auditeur externe et la Société, y compris déterminer les services non liés à l'audit que l'auditeur externe n'est pas autorisé à fournir à la Société et examiner et approuver le montant global des honoraires versés par la Société à l'auditeur externe pour ses services d'audit et services non liés à l'audit;
32. s'assurer que l'auditeur externe relève directement du CAF et qu'il rend compte au CAF et au conseil;
33. examiner, avec l'auditeur externe, et approuver son plan d'audit annuel aux fins de l'audit des états financiers consolidés et des contrôles internes de la Société en matière d'information financière;
34. examiner la lettre de déclaration que la direction remet à l'auditeur externe et toute autre déclaration que le CAF pourrait exiger;
35. superviser le travail de l'auditeur externe, y compris examiner les rapports trimestriels et annuels qui contiennent les conclusions de l'auditeur externe et sont présentés au CAF, et veiller à la résolution de tout désaccord entre l'auditeur externe et la direction à propos de la comptabilité et de la présentation de l'information financière;
36. discuter avec l'auditeur externe de l'acceptabilité et de la qualité des principes comptables de la Société, y compris (i) les principales conventions et pratiques comptables utilisées, (ii) les principales estimations et questions comptables comportant une incertitude importante, (iii) les autres traitements de l'information financière, la portée de leur utilisation et le traitement retenu par les auditeurs externes et (iv) les autres communications écrites importantes entre la Société et les auditeurs externes à ce sujet;
37. examiner au moins une fois par année les déclarations de l'auditeur externe décrivant ses procédures internes de contrôle de la qualité;
38. examiner au moins une fois par année les déclarations de l'auditeur externe quant à son indépendance, et discuter avec l'auditeur externe au sujet des relations ou des services qui pourraient avoir une incidence sur son indépendance;
39. superviser le choix, le rendement et la rotation de l'associé responsable de mission, de l'associé de référence et des autres associés participant à l'audit;
40. examiner les politiques que la Société a adoptées relativement à l'embauche d'employés ou d'anciens employés de son auditeur externe;

Affectation des capitaux et financements

41. examiner les plans et les initiatives de la Société en matière d'affectation des capitaux, y compris les politiques de dividendes, les programmes de rachat d'actions, la structure générale de la dette

- et le ratio de levier financier cible, et présenter des recommandations s’y rapportant au conseil aux fins d’approbation;
42. examiner la pertinence, les modalités et les conditions des arrangements importants en matière de financement de la Société, y compris les ventes de comptes débiteurs, l’affacturage des fournisseurs et les opérations de couverture, vérifier la conformité de ces arrangements et présenter des recommandations s’y rapportant au conseil aux fins d’approbation;

Objectifs du comité

43. établir des objectifs annuels pour le CAF et évaluer ses progrès par rapport à ces objectifs.

3. COMPOSITION

Le CAF est composé d’au moins trois administrateurs indépendants, tel que déterminé par le conseil conformément aux normes exigées par les lois sur les valeurs mobilières applicables et les exigences des bourses applicables, y compris celles qui s’appliquent particulièrement aux membres du comité d’audit. Le mandat d’un membre du CAF prend automatiquement fin lorsqu’il cesse d’être « indépendant », comme il est déterminé par le conseil. Chaque membre du CAF doit posséder des compétences financières. Les « compétences financières » sont définies comme étant la capacité de lire et de comprendre un jeu d’états financiers qui présente des questions comptables d’une ampleur et d’un degré de complexité comparables, dans l’ensemble, à celles dont on peut raisonnablement croire qu’elles seront soulevées lors de la lecture des états financiers de la Société. Au moins un membre doit être un expert financier (au sens de la réglementation applicable) et, par conséquent, avoir occupé un poste en finances ou en comptabilité ou avoir une expérience, une formation ou des antécédents comparables lui conférant une expertise financière.

Les membres du CAF doivent être nommés chaque année par le conseil sur recommandation du comité de gouvernance et de responsabilité sociale; ces membres peuvent être destitués ou remplacés par le conseil, et toute vacance au sein du CAF doit être comblée par le conseil sur recommandation du comité de gouvernance et de responsabilité sociale. Aucun membre ne peut siéger à plus de trois comités d’audit de sociétés ouvertes (y compris la Société) sans l’approbation du conseil.

4. RÉUNIONS ET QUORUM

Les réunions du CAF ont lieu au moins une fois par trimestre, en même temps que les réunions trimestrielles du conseil, et à tout autre moment, au besoin.

Les membres du CAF doivent assister à toutes les réunions du CAF. Les administrateurs non membres sont invités et encouragés à assister à ces réunions.

Le président du CAF établit l’ordre du jour de chaque réunion du CAF. L’ordre du jour et les documents nécessaires sont fournis aux administrateurs en temps voulu avant toute réunion.

Le président ou un membre du CAF peut convoquer une réunion du CAF. De plus, un administrateur non membre peut demander au président du CAF de convoquer une réunion du comité afin d’informer le comité d’une question particulière qui le préoccupe.

Le CAF se réunit séparément avec le responsable de la fonction d’audit interne et l’auditeur externe au moins tous les trimestres sans la présence de la direction pour discuter des états financiers et de l’environnement de contrôle de la Société. En outre, au moins une fois par trimestre, le CAF rencontre séparément la direction.

Lors de la réunion du CAF, le comité se réunit sans la présence de la direction, sauf indication contraire du président du CAF.

Le président du CAF fait rapport au conseil après chaque réunion du comité.

Le quorum aux réunions du CAF est constitué de la majorité des membres.

5. FONCTIONNEMENT

Les auditeurs internes et l'auditeur externe disposent de voies de communication directe avec le CAF.

Au besoin, le CAF peut retenir les services de conseillers juridiques ou d'autres conseillers externes et fixer leur rémunération, qui sera versée par la Société, à condition d'en informer le président du conseil.

Tous les ans, le CAF rend compte du caractère adéquat de son mandat au conseil.

6. LIMITES DU RÔLE DU COMITÉ

Aucune disposition du mandat décrit ci-dessus ne vise à céder au CAF la responsabilité incombant au conseil de s'assurer que la Société se conforme à la législation et à la réglementation applicables ou à étendre la portée des normes de responsabilité légales ou réglementaires applicables aux administrateurs ou aux membres du CAF. Même si le CAF a un mandat précis et que ses membres peuvent avoir une expérience financière, ils n'ont pas l'obligation d'agir à titre d'auditeurs ou d'exécuter un audit, ni de déterminer si les états financiers de la Société sont complets et exacts et s'ils ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus. Ces questions relèvent de la direction, des auditeurs internes et des auditeurs externes. Les membres du CAF ont le droit de se fier, en l'absence d'information contraire, (i) à l'intégrité des personnes et des organisations qui leur transmettent de l'information, (ii) à l'exactitude et à l'intégralité de l'information fournie et (iii) aux déclarations faites par la direction quant aux services non liés à l'audit fournis à la Société par les auditeurs externes. Les responsabilités de surveillance du CAF n'ont pas été établies pour que celui-ci détermine de façon indépendante (i) si la direction a appliqué des principes de comptabilité ou de présentation de l'information financière adéquats ou des procédures et des contrôles internes adéquats ou (ii) si les états financiers de la Société ont été dressés et, s'il y a lieu, audités conformément aux principes comptables généralement reconnus.

* * *

Adopté par le conseil d'administration le 28 octobre 2025